

Dix-septième année. - N° 6.123  
ABONNEMENTS :  
UN AN 6 MOIS 3 MOIS  
Nivère et limitr... 55.00 30.00 16.00  
Autres départ.... 60.00 32.00 17.00  
Union postale.... 100.00 52.00 28.00  
TELEPHONE : 2-17 & 2-18

# PARIS-CENTRE

SAMEDI  
12  
DÉCEMBRE 1925

Rédaction, Administration, Publicité : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS 20 CENTIMES RÉGIONAL QUOTIDIEN 20 CENTIMES Compte chèques postaux : Paris 272-43. - Registre du Commerce n° 57

## M. Loucheur propose une conversion (facultative) de la dette publique

Paris, 11 décembre. — Voici l'exposé des motifs du projet de loi établissant une conversion facultative de la dette publique, déposée aujourd'hui par le gouvernement sur le bureau de la Chambre.

Messieurs, La cause naturelle d'amortissement dont le gouvernement va proposer la création, a pour objet la diminution progressive des charges de la dette publique. Mais la première tâche de cette cause consiste évidemment à amortir la dette à court terme et la dette flottante. Il nous a donc paru nécessaire de prévoir dès à présent un amortissement simultané par la dette à long terme. C'est pour parvenir à ce but que nous vous proposons le présent projet de loi établissant conversion facultative des différents titres de rente actuellement en circulation.

Cette conversion doit répondre aux conditions suivantes :  
D'une part, laisser aux porteurs de rente, leur pleine liberté et ne pas leur imposer des modalités qui leur feraient subir une perte de capital.  
D'autre part, diminuer si possible la charge des intérêts qui pèsent sur le Trésor et assurer l'amortissement progressif de la dette à long terme.

Le projet que nous vous soumettons répond à ces principes. Tout d'abord nul ne sera tenu d'échanger ses titres de rente contre les nouveaux types, que nous vous demandons d'accepter. En second lieu, l'échange proposé se fera dans des conditions telles que les rentiers recevront un capital correspondant à la valeur d'émission des anciennes rentes. Enfin, les nouvelles rentes seront amortissables en 20 ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1936.

Fidèle à notre politique de développement du titre nominatif, nous proposons d'exonérer de la taxe de transmission, les titres nominatifs de la nouvelle rente, mais de soumettre aux droits annuels de transmission ces mêmes titres, lorsqu'ils seront au porteur. Un autre avantage est réservé aux titres nominatifs. Ils seront acceptés pour leur valeur normale pour le paiement de la moitié des droits prévus de succession, à condition qu'ils aient appartenu soit au de cujus, depuis trois ans au moins, soit à un des héritiers, depuis un an.

Dans l'ensemble, le présent projet assure aux rentiers actuels, la certitude qu'en échange d'une légère diminution d'intérêt, ils retrouveront le capital équivalent à la valeur d'émission des anciens titres de rente.

L'achat des nouveaux titres est en outre accru dans des proportions notables par la facilité donnée pour le paiement des droits de succession. Par ailleurs, l'Etat y trouvera un allègement immédiat dans ses charges et à partir de 1936, c'est-à-dire au moment où l'amortissement de dette à court terme pourra être considérée comme en partie réalisée.

L'amortissement en vingt ans de la nouvelle rente inaugurera une étape nouvelle de l'effort de réduction générale de la dette publique.

Il faut noter enfin que la caisse d'amortissement aura la faculté d'employer des ressources disponibles au rachat en Bourse des titres de la nouvelle rente. Il y a là pour celle-ci un élément de soutien qui contribuera à inciter les rentiers à accepter la conversion facultative que nous leur proposons.

## La Chambre continue la discussion du budget

Et, par 413 voix contre 126, elle vote le chapitre des fameux fonds secrets

Paris, 11 décembre. — La séance du Palais-Bourbon est ouverte à 9 h. 30 sous la présidence de M. Bouilloux-Laffont.  
M. de Monzie, ministre des Travaux Publics est à son banc. L'ordre du jour appelle l'examen du budget des conventions et des garanties d'intérêt. Dans la discussion générale, M. Piquemont se livre à une critique très vive des divers services des réseaux de chemins de fer.

Faisant le bilan des accidents cette année, l'orateur communiste demande une révision complète de l'organisation ferroviaire et finalement réclame une échelle mobile de traitements, pour les cheministes.

Les majorations d'abonnements de banlieue ayant été annoncés, M. Moliné s'élève contre toute augmentation, malgré le rapport de la commission sur le déficit des réseaux s'élevant cette année à 700 millions.

La suite de la discussion est renvoyée à demain matin. La séance est levée à midi 10. A 15 heures, budget de l'intérieur.

**Le budget de l'intérieur**  
L'après-midi la séance est ouverte à 15 h. 10 sous la présidence de M. Herriot. MM. Loucheur et Chautemps sont au banc du gouvernement.

Après régularisation sans débat des crédits ouverts par décret au titre de l'exercice 1925, la Chambre revient à l'examen du budget de l'intérieur.

Une discussion est engagée entre MM. Jouin-Lambert, Sueville, Borel, Chassaing, sur la question des subventions, aux communes pour les sapeurs-pompiers et les chemins vicinaux.

**Les fonds secrets**  
Puis on passe au chapitre des fonds secrets, dotés de 1.500.000 francs.

Ils ne sont d'ailleurs plus très secrets, ces fonds, puisque l'intervention socialiste les fit connaître l'an dernier, à des régies de contrôle.

Mais M. Lebas trouve ces mesures insuffisantes. Il ne veut pas qu'il existe quelque part, des fonds dont la Chambre ne connaîtrait pas l'affectation.

Et Marty demande la suppression de ce chapitre.

Le ministre désire au contraire que les fonds restent et demeurent absolument secrets, simplement contrôlés sur le registre des dépenses soumis au quinqué et au visa du Président de la République.

— Nous avons, à l'heure présente, dit-il, de lourdes responsabilités pour assurer l'ordre, prévenir le crime et surveiller les étrangers. On ne peut assurer la défense républicaine que par une vigilance de tous les instants, contre ceux qui font appel à la violence ou préparent des complots.

M. Blum déclare qu'il n'est pas possible à son parti de souscrire à des dépenses qui gardent un caractère mystérieux et contre lesquelles le parti républicain a voté depuis 40 ans.

— La question, dit M. Marin, est de savoir si les fonds secrets sont bien employés pour des buts auxquels ils sont destinés. De là, la nécessité d'un certain contrôle. Mais aucun gouvernement ne peut se passer de fonds secrets. Aussi les voterons-nous.

Et par 413 voix contre 126, le chapitre est adopté.

**La liquidation des pensions**  
L'ordre du jour appelle la suite des interpellations sur la liquidation des pensions.

M. Dellec signale l'inquiétude du corps enseignant en présence des retards de l'administration à régler les retraites.

M. Daroux dit en termes violents la misère des retraités ou de ceux qui attendent encore la liquidation et proteste contre des lenteurs qu'il dit volées.

Les revendications exposées par M. Ourty visent spécialement les fonctionnaires du cadre colonial.

Entin, M. Tranchant réclame des précisions sur le nombre des révisions faites ou à faire.

M. Paul Morel, sous-secrétaire d'Etat aux finances, répond aussitôt :

Les 6.700 dossiers des ouvriers des établissements de l'Etat seront tous vérifiés et les arriérés payés le 1<sup>er</sup> janvier. Des 650 dossiers des Postes, il n'en reste que 240 à examiner. Pour la guerre, les révisions, sont finies depuis le 1<sup>er</sup> décembre. Les 700 dossiers de la marine seront tous vérifiés avant le 15 décembre. L'étude d'une caisse inter-coloniale sera achevée ce mois pour les retraités des colonies.

Quant à l'Alsace-Lorraine, il sera prescrit aux liquidateurs de comprendre dans le calcul des pensions, le supplément de traitement et une avance de 200 francs pourra être accordée aux intéressés. Bref, le nécessaire est fait aux finances pour tous les ministères, sauf celui des affaires étrangères. Ce qui d'ailleurs ne saurait tarder.

M. Morel, après avoir signalé la complexité de la double opération qui consiste à faire réviser d'abord par le ministère intéressé, puis à faire enregistrer par le ministère des finances, les pensions nouvelles, indique qu'il reste en tout dans les ministères, environ 90.000 dossiers à révi-

## A LA CONQUÊTE DE "LA ROSE D'OR"

### Les cambrioleurs dévalisent une importante bijouterie

Ils enlèvent 600.000 francs de bijoux

Paris, 11 décembre. — Une bijouterie exploitée par M. Kahn, 60 rue de Clichy, a été cambriolée cette nuit.

Elle porte depuis de longues années, l'enseigne de « La Rose d'Or ».

Ce matin, en voulant ouvrir sa boutique, M. Kahn eut la désagréable stupefaction de s'apercevoir que ce travail avait déjà été fait.

Les cambrioleurs avaient en effet soulevé le rideau de fer et forcé la porte.

Méchants, ils avaient même pris la précaution de déchirer les tapis pour voir s'il n'y avait pas de fil électrique actionnant un avertisseur.

Rassurés, ils s'attaquèrent au coffre-fort à l'aide d'une pince-monseigneur coupante, appelée techniquement davier.

Ils enlèveront le premier placis puis, avec un marteau, cassèrent le ciment. Il leur fut ensuite facile d'ouvrir la première et mince porte.

Le coffre-fort renfermait pour 600.000 fr. de bijoux. Les cambrioleurs s'en emparèrent et disparurent.

Ce matin, M. Legrand, commissaire de police du quartier Saint-Georges, les inspecteurs de la police judiciaire et le service anthropométrique se sont rendus sur les lieux et ont commencé leur enquête. Des premiers témoignages recueillis, il résulte que nul n'a entendu dans la nuit de bruits suspects.

Par contre, de nombreuses empreintes digitales ont été relevées, ce qui va grandement faciliter la mission de M. Legrand et de M. Bethuel, inspecteur principal.

### Comment le fondé de pouvoir infidèle détourna 1.900.000 francs

Paris, 11 décembre. — Nous avons pu nous entretenir ce matin avec M. Ducharme, directeur de la Société des Soirées qui portent son nom et à laquelle le fondé de pouvoirs Nart, qui se constituait prisonnier, détournait une somme de 1.900.000 francs. Les déclarations que nous a faites M. Ducharme montrent que l'employé infidèle aurait quelque peu altéré la vérité dans la confession de ses agissements.

En effet, nous a dit M. Ducharme, Nart prétend qu'il a falsifié ses livres avec la complicité de M. Tresca, directeur commercial.

Or, M. Tresca n'a jamais été directeur commercial chez nous.

Il n'a même jamais eu à s'occuper de la comptabilité.

C'était un employé à la commission, un représentant.

De plus, je me suis séparé de lui depuis trois ans, l'ayant renvoyé parce que, à maintes reprises des oppositions étaient faites sur ses appointements par des créanciers, et que je n'ai pas pu cela.

Je n'avais pas d'ailleurs autre chose à lui reprocher.

Il me paraît tout-à-fait impossible que Nart ait pu se livrer à ses agissements délictueux avec M. Tresca.

Nous ne nous méfions pas de Nart, qui avait notre confiance absolue.

Ce matin, à la surprise de tous, c'est un apprenti personnel, qui avait tenté de fuir le jour de la saisie, qui a déclaré que le fondé de pouvoirs a dû encaisser des chèques sans les créditer aux comptes des emetteurs. Puis il a mis à la caisse, après avoir falsifié les factures et les livres.

Pour moi, c'est un malheureux, ancien combattant, marié père de famille, par suite de quelle aberration a-t-il pu se livrer à de pareils actes ?

C'est bien poussé par le remords qu'il s'est dénoncé. Malgré ses explications, l'argent volé qu'il avait placé dans les affaires, n'a pas été englouti. Au contraire, ces affaires marchent favorablement. La meilleure preuve c'est que plusieurs personnes qui avaient traité avec Nart m'ont téléphoné pour me dire que sachant maintenant que l'argent placé chez eux avait été volé, elles considéraient de leur devoir de le rembourser. C'est ainsi que je récupèrerai certainement les deux tiers de la somme que mon fondé de pouvoirs s'était appropriée.

Nart sera interrogé de nouveau au cours de la journée. Un expert va être commis qui vérifiera la comptabilité de la maison Ducharme et déterminera les divers moyens employés par l'infidèle employé pour s'emparer d'une pareille somme.

## LES OBSEQUES D'AMANS

Montpellier, 11 décembre. — Aujourd'hui ont eu lieu au milieu d'une nombreuse assistance, les obsèques de l'aviateur Amans, président de l'Aéro-Club de l'Hérault et de son mécanicien Charrier, victimes de la catastrophe survenue à l'aérodrome de Couillargues. Les deux cercueils avaient été déposés dans une chapelle ardente, aménagée dans les locaux de l'Aéro-Club.

## PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 11 décembre. — Prévisions agricoles de l'Office national météorologique pour la journée du 12 décembre :

Région parisienne. — Conditions sans grand changement. Vent de l'Ouest à Nord-Ouest 3 à 5 mètres. Ciel très nuageux avec quelques pluies intermittentes. Baisse de température. Minimum de température, environ + 5°.

Région du Centre. — Mêmes prévisions que pour la région parisienne. Minimum de température, environ + 3°.

Région du Massif-Central. — Conditions sans changement. Vent variable 2 à 4 mètres. Ciel très nuageux avec quelques pluies. Minimum de température, environ + 2°.

## POUR ÉCLAIRCIR LE MYSTÈRE DE LA RUE MOGADOR

### Les témoins se succèdent sans apporter de faits nouveaux à la charge de Teissier

L'étrange figure du jockey Mitchell anime les débats

Paris, 11 décembre. — Aujourd'hui quatrième audience du procès Teissier. La journée — qui sera suivie d'une audience de nuit — s'annonce la plus importante de ce procès, encore assez chaotique, semé de traits de lumière et de profonde obscurité, alternativement. On entend aujourd'hui Stanley Mitchell et M. Beyle, directeur de l'identité judiciaire, les deux piliers les plus solides de l'accusation.

L'accusé, le 6 juin, était au courant de la disparition de Boulay. S'il n'en avait été informé par personne, ce serait un indice grave contre lui.

Mme Teissier, femme de l'accusé, très émue d'abord, mais qui recouvre assez vite son assurance, déclare que M. Hien sen, employé de la Bergerie, lui a appris dans la première semaine de juin, que Boulay avait disparu.

M. Niensen est confronté avec le témoin. Déjà, jurant sur le drapeau, M. Niensen avait dit hier :

— Je ne suis pas allé chez Teissier à cette époque.

Au serment près, il renouvelle les mêmes affirmations avec force. Mais avec non moins de force, avec une véhémence qui ira même jusqu'à l'invective.

Mme Teissier persiste dans son témoignage.

On entend M<sup>rs</sup> Gautrat dire à Mme Teissier.

— Ne dites pas au témoin qu'il ment, dites lui seulement qu'il se trompe.

Le défenseur fait observer qu'à leur premier interrogatoire, questionnés séparément à la police judiciaire, Teissier et sa femme ont fait la même réponse.

L'accusé s'adresse alors à M. Niensen :

— Rappelez-vous... Rappelez bien vos souvenirs. Vous êtes revenu plusieurs fois chez moi. Le témoin — Oui, mais pas le 1<sup>er</sup> ni le 2<sup>e</sup> juin.

Teissier insiste.

— Rappelez bien vos souvenirs.

Le témoin, d'un air méprisant :

— Je ne veux pas parler avec Teissier. Je suis fatigué comme témoin.

M<sup>rs</sup> Gautrat. — Un accusé jusqu'à l'heure du jugement, doit être respecté autant qu'un témoin.

### Évacuez la salle

Cette opinion, qui n'est peut-être pas sans hardiesse et plus particulièrement dans les circonstances présentes, provoque des applaudissements.

Le président fait évacuer une partie de la salle.

### Une odeur de « rat crevé »

Mme Plessis, locataire du 30 de la rue Mogador, rapporte qu'un jour de l'été 1924, elle a senti une odeur qu'elle qualifie ainsi : Odeur de rat crevé.

Elle ajoute qu'à diverses reprises, elle a senti une odeur désagréable.

Cela pouvait venir des cabinets, dit-elle.

La déposition de Mme Plessis va donner naissance à un incident assez vil.

M<sup>rs</sup> Gautrat. — Je vais donner lecture du procès-verbal du brigadier Riboulet, rapportant les dépositions du témoin qui a entendu au cours de son enquête.

Messieurs les jurés verront ici, comme en d'autres circonstances, que j'ai signalé la différence profonde entre les dépositions du témoin et le rapport de l'inspecteur.

Le président — Maître, vous ne pouvez lire cette pièce, qui fera partie de la déposition du brigadier Riboulet, avant que ce dernier ait été entendu.

M<sup>rs</sup> Gautrat. — Il faut bien que Messieurs les jurés voient la tendance avec laquelle l'enquête a été conduite par le brigadier Riboulet.

Et le défenseur entreprend la lecture annoncée, mais le président se dresse, frappant de son coupe-papier sur le bureau de la Cour et essayant d'interrompre la lecture, que M<sup>rs</sup> Gautrat poursuit avec calme.

Le président — Dans ces conditions, je lève l'audience.

### « Les jurés apprécieront »

Mais avant que la Cour ait quitté son siège, M<sup>rs</sup> Gautrat jette loin de lui le papier qu'il lisait.

— Je renonce à ma lecture, dit-il, mais les jurés apprécieront.

Le président. — Je ne saurais, sans commettre une nullité de procédure, autoriser la lecture d'une déposition à l'instruction avant que le témoin ait été entendu à la barre de la Cour d'assises.

Vous aurez toute latitude pour discuter la déposition et l'enquête du brigadier Riboulet, mais seulement après que celui-ci aura été entendu.

### Voici Stanley Mitchell

Voici Stanley Mitchell, témoin attendu avec impatience.

Cet ancien jockey américain — que désigne son accent — a plutôt l'aspect d'un maître d'hôtel.

Il est venu d'Amsterdam pour déposer.

On devine sans peine comment il connaît Teissier, tous deux exploitant le sport hippique.

Le 8 juin, vers 5 h. 30 du matin, se trouvant sur la route de Surmesnes, près du pavillon Dauphine, il aurait vu Teissier, portant un tablier bleu, descendre d'une camionnette venant de la direction de Longchamp.

Le témoin — Je regardais de côté et j'ai vu Teissier à peine à quelques mètres de moi. Lorsque j'ai lu dans les journaux le récit du crime, je me suis rappelé aussitôt cette rencontre. J'en ai parlé à des amis et à des books et j'en ai entretenu un homme d'affaires. Celui-ci m'a donné le conseil de porter le fait à la connaissance de la justice.

Puis, très affirmatif :

— Sur le drapeau des États-Unis où je suis né, je jure que j'ai vu cet homme au Bois, le 8 juin, à 5 h. 30.

Un colloque s'engage entre le témoin et l'accusé. Teissier dit à Mitchell.

— Vous confondez, vous m'avez vu avec un tablier bleu dans ma loge, lorsque vous êtes venu m'emprunter de l'argent.

— Moi ? Rappelez-vous « cette » cheval Bagel...

Si ce dialogue animé nous éloigne du point précis de la déposition encore paraît-il révéler une vive animosité entre témoin et accusé.

### M<sup>rs</sup> Gautrat qu'inquiète de savoir si Mitchell a obtenu un sursis à son expulsion.

— Oui, un délai de huit jours.  
— Qui vous a accordé ce sursis ?  
— La préfecture. On a accordé ce délai à tous les étrangers expulsés.

Telle n'est pas l'opinion de la défense, mais voici d'autres questions de M<sup>rs</sup> Gautrat.

— Où avez-vous habité depuis votre sortie de prison. Dans quel hôtel ?  
— La préfecture. On a accordé ce délai à tous les étrangers expulsés.

— En tout cas, cela peut intéresser les jurés. Il faut bien savoir si vous avez effectivement été expulsé.

— Je n'ai pas signé de fiche dans les hôtels où je suis descendu.

— Après votre condamnation à un mois de prison pour infraction à l'arrêté d'expulsion, vous êtes allé en Angleterre. A quelle date avez-vous quitté le territoire français ? A quelle date y êtes-vous revenu ?

— Cela vous intéresse ?  
— Grandement.  
— Et bien, vous ne le saurez pas.

### Un fait intéressant pour la défense

Finalement Mitchell veut bien reconnaître qu'après le 1<sup>er</sup> délai de huit jours, il en a obtenu un nouveau, de quinze jours cette fois.

— Et le suis revenu cent fois à Paris depuis.  
— Cent fois ?  
— Je dis cela en blagant.

— Je crains que vous ne parliez trop souvent en blagant. En réalité, vous n'avez presque jamais quitté Paris et vous êtes dans l'impossibilité de le nier. Les patrons de plusieurs cafés et bars de nuit en ont témoigné.

Mitchell soutient qu'il n'a bénéficié d'aucune faveur de la police.

— Je hais la police, dit-il.  
— A quelle heure êtes-vous arrivé au Bois ?  
— J'avais passé la nuit dans un bar situé vers 4 heures, seul encore, je me suis dirigé vers le Bois. Je suis arrivé à la gare de la Porte Dauphine à 5 h. 15. Je me suis assis sur une chaise. Vers 5 h. 30 j'ai aperçu Teissier.

— Pouvez-vous décrire la camionnette ?  
— Tout ce que je puis dire, c'est qu'elle avait des bords, mais pas de bâche.  
— Qu'avez-vous fait ensuite ?  
— Je me suis couché sur le gazon.

Or, le bulletin du service météorologique indique que le 8 mai il pleuvait de 5 à 6 heures. Et une pluie sérieuse.

— Messieurs les jurés, dit le défenseur, vous vous rendez compte que nous avons à faire à un imposteur.

Mitchell. — Je me suis abrité sous un arbre. Le 7<sup>e</sup> juré demande alors :

— Qu'a fait le témoin dans la journée du 7 mai, jour de sa sortie de prison ?

Mitchell explique qu'il s'est promené, qu'il a vu des amis qui lui ont prêté de l'argent.

— Comment avez-vous passé la nuit dehors, ayant de l'argent ?  
— J'étais sans domicile.

M<sup>rs</sup> Gautrat. — Quelle condamnation aviez-vous encourue ?  
— Un an de prison pour une affaire de chèques, mais j'étais innocent.

Lorsque Teissier a sauté de la voiturette, le chauffeur est resté sur son siège, a déclaré Mitchell.

Le président. — Avez-vous remarqué ce chauffeur ?  
— Non, je n'attachais alors aucune importance à cette rencontre.

Quelques témoins encore, dont les dépositions rouleront autour de celle de Mitchell.

### Les impostures de Mitchell

Voici Mme Prévost, et la fille de celle-ci. Au mois d'octobre 1924, Mme Prévost connaît Mitchell qui a fréquenté sa maison avec quelque assiduité. Il s'était présenté aux deux femmes comme attaché à l'ambassade américaine, capitaine aviateur.

Jamais Mitchell n'a parlé aux deux femmes de sa rencontre du 8 juin.  
Mitchell n'est pas facilement démontable. Excellent jockey, sans doute. Mais témoin hardi.

Rappelé à la barre et confronté avec Mme Prévost, il dit :

— Je n'ai pas menti. J'ai été un temps attaché à l'ambassade américaine à Constantinople.

En somme, c'est un titre que j'ai eu. (Rires).

### Les amours du jockey

Mitchell avait aussi annoncé qu'il était propriétaire d'une magnifique villa à Sartrouville, à Mlle Prévost qu'il courtisait.

Mitchell a parlé de l'affaire Teissier à Mlle Prévost, mais sans jamais faire mention de sa rencontre au Bois.

M. Deussen est l'agent d'affaires à qui Mitchell a fait le récit de la rencontre. Le témoin déclare que le jockey américain, lui a décrit le costume que portait Teissier, notamment le tablier bleu.

M<sup>rs</sup> Gautrat critique ce témoignage.

— A l'instruction, dit-il, M. Deussen avait déclaré au contraire que son client n'avait pas parlé du tablier bleu.

Le président demande à l'accusé :

— Vous portiez un tablier bleu, le matin, pour vaguer à vos travaux dans la maison ?

— Habituellement oui, mais je ne sortais pas avec ce tablier.

Le gardien de la paix Marsaing a constaté dans la nuit du 7 au 8 juin, que les bacs de gaz de la rue de Mogador avaient été éteints entre les n° 25 et 90 de la rue. L'agent qui était assisté d'un collègue, ne s'est absenté qu'un quart d'heure, vers 3 heures, conformément au règlement, précise-t-il.

La défense fait observer que des agents cyclistes ont traversé la rue à cette heure, que le 30 de la rue de Mogador est à 25 mètres d'un dancing qui reste ouvert toute la nuit. Personne n'a rien remarqué de suspect autour de la maison de Teissier, y compris l'agent qui a repris son service dans la rue après son quart d'heure de repos, jusqu'à 5 ou 6 heures du matin.

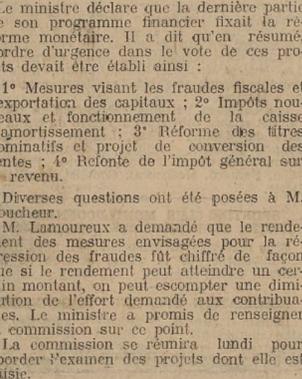
### M. Faralio

M. Faralio a dirigé l'enquête de police à ses débuts. Il en rappelle les premières phases, notamment M. Dessibourg, chez lequel on relevait le passage de Boulay, dernière trace de la victime, avait pu être injustement soupçonné.

On règle un point d'histoire laissé en



M. Chautemps



M. Lamoureux

sur la question des subventions, aux communes pour les sapeurs-pompiers et les chemins vicinaux.

### les fonds secrets

Puis on passe au chapitre des fonds secrets, dotés de 1.500.000 francs.



ASSOCIATION RUGBY

Les championnats du Centre à Moulins

UNION SPORTIVE MONTLUÇONNAISE (1) CONTRE F. C. MOULINOIS (1)

A 14 heures sur le terrain d'honneur du Pré-Bercy.

Cette rencontre souleva dans le tout Moulins sportif un vif intérêt.

L'importance de ce match comme nous l'avons déjà dit est très grande.

Nous avons hier parlé du team Montluçonnais, bien homogène, formant un tout redoutable.

Les Moulinois se présenteront dans la formation habituelle et essaieront de démontrer à leurs partisans qu'ils n'ont pas à regretter la confiance qu'ils avaient placée en eux.

Demain nous donnerons la composition des équipes et nous essaierons de dégager un pronostic, bien fragile assurément.

Nous rappellerons encore une fois que cette rencontre de championnat est organisée par le Comité du Centre de la F. F. R. Sports.

Le prix des places, comme pour toutes les rencontres de championnat, reste fixé : tribunes 5 francs ; pelouses, 3 francs. Demitribune comme d'usage.

A MONTLUÇON

Union Sportive Montluçonnaise (2) Contre F. C. Moulinois (2)

Pendant que l'équipe première évoluera à Moulins, les « Commis » de l'équipe seconde iront tenter leurs chances à Montluçon, toujours en championnat, contre l'équipe correspondante de Saint-Symphorien-de-Lay (Loire).

Les éléments suivants qui sont convoqués à 6 h. 45 du matin en gare de Moulins.

Thobois, Louis Durin, Depalle, Roger, Moreno, Jean Drupe, Chuzet, Morin, Gachet, Bobou, Dubois, Bellavigne, Moutard, Dechaume, Guécher, Laporte, Bellavigne.

Cette équipe doit fournir une bonne exhibition et elle sait coordonner ses efforts. Elle ne manquera pas de mettre en pratique ses excellents principes qui lui sont donnés par son dévoué manager, M. Maurice Dubouché.

A CLERMONT-FERRAND

Ne restant pas en arrière, les jeunes espoirs montluçonnais ont été convoqués à Clermont-Ferrand, direction de M. Duguet, pour y rencontrer en match retour de championnat, l'équipe correspondante du Stade Clermontois.

Les jeunes Moulinois seront battus, mais ils doivent fournir une bien meilleure exhibition qu'à Moulins.

Les équipes suivantes effectueront le déplacement et sont convoqués à 6 h. 30 du matin en gare de Moulins : Gros, Landon, Guichard, François Pelletier, Caillaux, Lassard, Claret, Dubois, Aubergier, Lenoir, Pierre, Pelletier, Villé, Bernard, Meilhurat, Gominet, Pallesaux, Désié.

SPORTING-CLUB MONTLUÇONNAIS (1) CONTRE CLUB NAUTIQUE VICHYSOIS (1)

Belle rencontre en perspective qui nous fixera définitivement sur la valeur actuelle de nos locaux.

ASSOCIATION SPORTIVE MAGONNAISE

Demain dimanche, 13 décembre, aura lieu, au stade de Moulins, à 14 heures, le match de championnat entre l'équipe première du R. C. de Chagny et l'équipe correspondante de l'Association Sportive Magonnaise.

Le match sera très intéressant en tous points, car l'équipe première de Chagny est très bien entraînée. Le quatuor montluçonnais doit fournir un très bon parti, surtout jouant sur son terrain et devant son nombreux public.

MAISON DE LA GENDARMERIE

Le maréchal des logis chef à cheval Henri Ratin, du Mayet-de-Montagne, passé à Pionsat (Puy-de-Dôme).

Le maréchal des logis chef à cheval Jean Buvat, de Cropponna (Haute-Loire), passé à Jaingy.

Le gendarme à cheval Baptiste Beaulieu, de Saint-Symphorien-de-Lay (Loire), est nommé maréchal des logis chef à cheval et affecté au Mayet-de-Montagne.

Le gendarme à pied Antoine Biast, du Piot (Haute-Vienne), passé à Dompreux.

Le gendarme à pied Stéphane Buvat, du peloton mobile de Périgueux, passé à Marçail.

Les maréchaux des logis chefs à cheval Louis Lanne, de Chevagnes, Jean-Baptiste Guillot, d'Ébreuil, et le maréchal des logis chef à pied Albert Girard, de Benayves, passent dans la première partie de leur grad.

Trouvailles. — Il a été trouvé : par Mme Marie, 8 rue Canje, une paire de lunettes ; par Mme Renon, 5 rue Monin, une alliance ; réclamer M. Borel, joueur de voitures, rue Michel de l'Hôpital, un gant, une canne et un mouchoir.

Au théâtre. — Rappelons que ce soir samedi, la tournée Barot nous donnera, avec une interprétation de choix, l'« Avaro » et « Médecin malgré lui ».

Pharmacies de garde. — Le service de garde sera assuré, demain dimanche, par les pharmaciens Papillon, rue de Lyon, et Pêcheur, place d'Allier.

Le temps. — Hier, temps doux. Le thermomètre indiquait : à 7 heures, 4° 5 ; à midi, 6° ; maxima, 7° ; minima, 4° ; baromètre, 761 m/m.

A l'A. G. M. G. — L'assemblée générale de la section de Moulins des mutilés, veuves et ascendants, adhérents à l'A. G. M. G., aura lieu le samedi 19 décembre à 20 h. 30 salle des fêtes de l'Université Populaire.

A l'ordre du jour figurent le compte rendu moral et financier et l'élection du conseil d'administration de l'association pour 1926.

En raison de l'importance de cette assemblée générale annuelle tous les membres de l'Association sont invités à ne pas manquer d'y assister.

Arbre de Noël. — Comme tous les ans, les sections adhérentes à l'A. G. M. G. de victimes de la guerre et d'anciens combattants de Moulins et d'Yzeure, organisent un arbre de Noël pour les pupilles de la nation.

Le jour de Noël, les pupilles subventionnés de Moulins et d'Yzeure, recevront des jouets appropriés à leur âge.

Banquet des marchands-forains. — Le Banquet du Syndicat des marchands-forains aura lieu dimanche 13 décembre, à midi, hôtel des Messageries (rue de Valenciennes).

Le président engage tous les camarades ainsi que leurs dames à adhérer à ce banquet amical. Les cartes, dont le prix a été fixé à 20 francs, sont en vente chez M. Dauphin Weber, place de la Liberté, et chez M. Desferme, rue du Champ-Grenier.

Naissances. — René Petit - Raymond Bouchant ; Henri Delorme ; André Champagnat ; Maurice Brunet ; Jacques Lavendine ; Robert Frandji.

Publications de mariages. — Jean Girard, employé à Yzeure, et Marie Gaudin, employée de commerce à Moulins ; Marcel Pessin, journaliste à Moulins, et Mathilde Pascal, ouvrière en parfumerie à Moulins ; Gaspard Kraemer, mécanicien à Moulins, et Marguerite Kraemer, à Moulins ; René Duludaix, tailleur d'habits, à Moulins, et Marie Minard, couturière à Moulins ; Henri Gozard, boucher à Vitray, et Marie Berland, à Moulins ; Jean Bellard, mécanicien à Moulins, et Marie Chablon, à Moulins ; Louis Trottel, gendarme à Moulins, et Marie Mouchet, ménagère à Savet (Haute-Savoie).

Décès. — Auguste Ligouze, 61 ans, pharmacien des hospices ; Pierre Larouze, 39 ans, maçon ; Eugène Guvot, 61 ans, marchand épicier ; Jean Debat, 82 ans ; Marie Foret, 77 ans, veuve de Lazare Mayot ; Alexandre Charret, 63 ans ; Marie Genet, 50 ans, domestique ; Marie Minster, 65 ans ; Elisa Cladagnin, 63 ans, épouse de la quai de la gare ; Marie Duxer, 63 ans, veuve Pasquet ; François Bernard, 39 ans ; Benjamin Ronjat, 84 ans ; Jacques Blanchet, 4 mois.

MARCHE DE LYON-VAISE

Lyons, 11 décembre.

Beufs amenés, 304 ; abattoirs, 175 ; renvois, 60. Prix extrêmes de 100 à 920.

Veuils amenés, 708 ; abattoirs, 144. Prix extrêmes, de 580 à 680.

LA VIE SPORTIVE

LES CHAMPIONNATS DE CROSS-COUNTRY DE LA NIEVRE

Demain dimanche au stade de la route Saint-Laurent, se disputent les championnats de cross de la Nièvre. Le parcours sera d'environ 7 kilomètres et le classement se fera par équipe.

Les équipes qui sont convoqués à 6 h. 45 du matin en gare de Moulins.

Thobois, Louis Durin, Depalle, Roger, Moreno, Jean Drupe, Chuzet, Morin, Gachet, Bobou, Dubois, Bellavigne, Moutard, Dechaume, Guécher, Laporte, Bellavigne.

Cette équipe doit fournir une bonne exhibition et elle sait coordonner ses efforts. Elle ne manquera pas de mettre en pratique ses excellents principes qui lui sont donnés par son dévoué manager, M. Maurice Dubouché.

A CLERMONT-FERRAND

Ne restant pas en arrière, les jeunes espoirs montluçonnais ont été convoqués à Clermont-Ferrand, direction de M. Duguet, pour y rencontrer en match retour de championnat, l'équipe correspondante du Stade Clermontois.

Les jeunes Moulinois seront battus, mais ils doivent fournir une bien meilleure exhibition qu'à Moulins.

Les équipes suivantes effectueront le déplacement et sont convoqués à 6 h. 30 du matin en gare de Moulins : Gros, Landon, Guichard, François Pelletier, Caillaux, Lassard, Claret, Dubois, Aubergier, Lenoir, Pierre, Pelletier, Villé, Bernard, Meilhurat, Gominet, Pallesaux, Désié.

SPORTING-CLUB MONTLUÇONNAIS (1) CONTRE CLUB NAUTIQUE VICHYSOIS (1)

Belle rencontre en perspective qui nous fixera définitivement sur la valeur actuelle de nos locaux.

ASSOCIATION SPORTIVE MAGONNAISE

Demain dimanche, 13 décembre, aura lieu, au stade de Moulins, à 14 heures, le match de championnat entre l'équipe première du R. C. de Chagny et l'équipe correspondante de l'Association Sportive Magonnaise.

Le match sera très intéressant en tous points, car l'équipe première de Chagny est très bien entraînée. Le quatuor montluçonnais doit fournir un très bon parti, surtout jouant sur son terrain et devant son nombreux public.

MAISON DE LA GENDARMERIE

Le maréchal des logis chef à cheval Henri Ratin, du Mayet-de-Montagne, passé à Pionsat (Puy-de-Dôme).

Le maréchal des logis chef à cheval Jean Buvat, de Cropponna (Haute-Loire), passé à Jaingy.

Le gendarme à cheval Baptiste Beaulieu, de Saint-Symphorien-de-Lay (Loire), est nommé maréchal des logis chef à cheval et affecté au Mayet-de-Montagne.

Le gendarme à pied Antoine Biast, du Piot (Haute-Vienne), passé à Dompreux.

Le gendarme à pied Stéphane Buvat, du peloton mobile de Périgueux, passé à Marçail.

Les maréchaux des logis chefs à cheval Louis Lanne, de Chevagnes, Jean-Baptiste Guillot, d'Ébreuil, et le maréchal des logis chef à pied Albert Girard, de Benayves, passent dans la première partie de leur grad.

Trouvailles. — Il a été trouvé : par Mme Marie, 8 rue Canje, une paire de lunettes ; par Mme Renon, 5 rue Monin, une alliance ; réclamer M. Borel, joueur de voitures, rue Michel de l'Hôpital, un gant, une canne et un mouchoir.

Au théâtre. — Rappelons que ce soir samedi, la tournée Barot nous donnera, avec une interprétation de choix, l'« Avaro » et « Médecin malgré lui ».

Pharmacies de garde. — Le service de garde sera assuré, demain dimanche, par les pharmaciens Papillon, rue de Lyon, et Pêcheur, place d'Allier.

Le temps. — Hier, temps doux. Le thermomètre indiquait : à 7 heures, 4° 5 ; à midi, 6° ; maxima, 7° ; minima, 4° ; baromètre, 761 m/m.

A l'A. G. M. G. — L'assemblée générale de la section de Moulins des mutilés, veuves et ascendants, adhérents à l'A. G. M. G., aura lieu le samedi 19 décembre à 20 h. 30 salle des fêtes de l'Université Populaire.

A l'ordre du jour figurent le compte rendu moral et financier et l'élection du conseil d'administration de l'association pour 1926.

En raison de l'importance de cette assemblée générale annuelle tous les membres de l'Association sont invités à ne pas manquer d'y assister.

Arbre de Noël. — Comme tous les ans, les sections adhérentes à l'A. G. M. G. de victimes de la guerre et d'anciens combattants de Moulins et d'Yzeure, organisent un arbre de Noël pour les pupilles de la nation.

Le jour de Noël, les pupilles subventionnés de Moulins et d'Yzeure, recevront des jouets appropriés à leur âge.

Banquet des marchands-forains. — Le Banquet du Syndicat des marchands-forains aura lieu dimanche 13 décembre, à midi, hôtel des Messageries (rue de Valenciennes).

Le président engage tous les camarades ainsi que leurs dames à adhérer à ce banquet amical. Les cartes, dont le prix a été fixé à 20 francs, sont en vente chez M. Dauphin Weber, place de la Liberté, et chez M. Desferme, rue du Champ-Grenier.

Naissances. — René Petit - Raymond Bouchant ; Henri Delorme ; André Champagnat ; Maurice Brunet ; Jacques Lavendine ; Robert Frandji.

Publications de mariages. — Jean Girard, employé à Yzeure, et Marie Gaudin, employée de commerce à Moulins ; Marcel Pessin, journaliste à Moulins, et Mathilde Pascal, ouvrière en parfumerie à Moulins ; Gaspard Kraemer, mécanicien à Moulins, et Marguerite Kraemer, à Moulins ; René Duludaix, tailleur d'habits, à Moulins, et Marie Minard, couturière à Moulins ; Henri Gozard, boucher à Vitray, et Marie Berland, à Moulins ; Jean Bellard, mécanicien à Moulins, et Marie Chablon, à Moulins ; Louis Trottel, gendarme à Moulins, et Marie Mouchet, ménagère à Savet (Haute-Savoie).

Décès. — Auguste Ligouze, 61 ans, pharmacien des hospices ; Pierre Larouze, 39 ans, maçon ; Eugène Guvot, 61 ans, marchand épicier ; Jean Debat, 82 ans ; Marie Foret, 77 ans, veuve de Lazare Mayot ; Alexandre Charret, 63 ans ; Marie Genet, 50 ans, domestique ; Marie Minster, 65 ans ; Elisa Cladagnin, 63 ans, épouse de la quai de la gare ; Marie Duxer, 63 ans, veuve Pasquet ; François Bernard, 39 ans ; Benjamin Ronjat, 84 ans ; Jacques Blanchet, 4 mois.

MARCHE DE LYON-VAISE

Lyons, 11 décembre.

Beufs amenés, 304 ; abattoirs, 175 ; renvois, 60. Prix extrêmes de 100 à 920.

Veuils amenés, 708 ; abattoirs, 144. Prix extrêmes, de 580 à 680.

LA VIE SPORTIVE

LES CHAMPIONNATS DE CROSS-COUNTRY DE LA NIEVRE

Demain dimanche au stade de la route Saint-Laurent, se disputent les championnats de cross de la Nièvre. Le parcours sera d'environ 7 kilomètres et le classement se fera par équipe.

Les équipes qui sont convoqués à 6 h. 45 du matin en gare de Moulins.

Thobois, Louis Durin, Depalle, Roger, Moreno, Jean Drupe, Chuzet, Morin, Gachet, Bobou, Dubois, Bellavigne, Moutard, Dechaume, Guécher, Laporte, Bellavigne.

Cette équipe doit fournir une bonne exhibition et elle sait coordonner ses efforts. Elle ne manquera pas de mettre en pratique ses excellents principes qui lui sont donnés par son dévoué manager, M. Maurice Dubouché.

A CLERMONT-FERRAND

Ne restant pas en arrière, les jeunes espoirs montluçonnais ont été convoqués à Clermont-Ferrand, direction de M. Duguet, pour y rencontrer en match retour de championnat, l'équipe correspondante du Stade Clermontois.

Les jeunes Moulinois seront battus, mais ils doivent fournir une bien meilleure exhibition qu'à Moulins.

Les équipes suivantes effectueront le déplacement et sont convoqués à 6 h. 30 du matin en gare de Moulins : Gros, Landon, Guichard, François Pelletier, Caillaux, Lassard, Claret, Dubois, Aubergier, Lenoir, Pierre, Pelletier, Villé, Bernard, Meilhurat, Gominet, Pallesaux, Désié.

SPORTING-CLUB MONTLUÇONNAIS (1) CONTRE CLUB NAUTIQUE VICHYSOIS (1)

Belle rencontre en perspective qui nous fixera définitivement sur la valeur actuelle de nos locaux.

ASSOCIATION SPORTIVE MAGONNAISE

Demain dimanche, 13 décembre, aura lieu, au stade de Moulins, à 14 heures, le match de championnat entre l'équipe première du R. C. de Chagny et l'équipe correspondante de l'Association Sportive Magonnaise.

Le match sera très intéressant en tous points, car l'équipe première de Chagny est très bien entraînée. Le quatuor montluçonnais doit fournir un très bon parti, surtout jouant sur son terrain et devant son nombreux public.

MAISON DE LA GENDARMERIE

Le maréchal des logis chef à cheval Henri Ratin, du Mayet-de-Montagne, passé à Pionsat (Puy-de-Dôme).

Le maréchal des logis chef à cheval Jean Buvat, de Cropponna (Haute-Loire), passé à Jaingy.

Le gendarme à cheval Baptiste Beaulieu, de Saint-Symphorien-de-Lay (Loire), est nommé maréchal des logis chef à cheval et affecté au Mayet-de-Montagne.

Le gendarme à pied Antoine Biast, du Piot (Haute-Vienne), passé à Dompreux.

Le gendarme à pied Stéphane Buvat, du peloton mobile de Périgueux, passé à Marçail.

Les maréchaux des logis chefs à cheval Louis Lanne, de Chevagnes, Jean-Baptiste Guillot, d'Ébreuil, et le maréchal des logis chef à pied Albert Girard, de Benayves, passent dans la première partie de leur grad.

Trouvailles. — Il a été trouvé : par Mme Marie, 8 rue Canje, une paire de lunettes ; par Mme Renon, 5 rue Monin, une alliance ; réclamer M. Borel, joueur de voitures, rue Michel de l'Hôpital, un gant, une canne et un mouchoir.

Au théâtre. — Rappelons que ce soir samedi, la tournée Barot nous donnera, avec une interprétation de choix, l'« Avaro » et « Médecin malgré lui ».

Pharmacies de garde. — Le service de garde sera assuré, demain dimanche, par les pharmaciens Papillon, rue de Lyon, et Pêcheur, place d'Allier.

Le temps. — Hier, temps doux. Le thermomètre indiquait : à 7 heures, 4° 5 ; à midi, 6° ; maxima, 7° ; minima, 4° ; baromètre, 761 m/m.

A l'A. G. M. G. — L'assemblée générale de la section de Moulins des mutilés, veuves et ascendants, adhérents à l'A. G. M. G., aura lieu le samedi 19 décembre à 20 h. 30 salle des fêtes de l'Université Populaire.

A l'ordre du jour figurent le compte rendu moral et financier et l'élection du conseil d'administration de l'association pour 1926.

En raison de l'importance de cette assemblée générale annuelle tous les membres de l'Association sont invités à ne pas manquer d'y assister.

Arbre de Noël. — Comme tous les ans, les sections adhérentes à l'A. G. M. G. de victimes de la guerre et d'anciens combattants de Moulins et d'Yzeure, organisent un arbre de Noël pour les pupilles de la nation.

Le jour de Noël, les pupilles subventionnés de Moulins et d'Yzeure, recevront des jouets appropriés à leur âge.

Banquet des marchands-forains. — Le Banquet du Syndicat des marchands-forains aura lieu dimanche 13 décembre, à midi, hôtel des Messageries (rue de Valenciennes).

Le président engage tous les camarades ainsi que leurs dames à adhérer à ce banquet amical. Les cartes, dont le prix a été fixé à 20 francs, sont en vente chez M. Dauphin Weber, place de la Liberté, et chez M. Desferme, rue du Champ-Grenier.

Naissances. — René Petit - Raymond Bouchant ; Henri Delorme ; André Champagnat ; Maurice Brunet ; Jacques Lavendine ; Robert Frandji.

Publications de mariages. — Jean Girard, employé à Yzeure, et Marie Gaudin, employée de commerce à Moulins ; Marcel Pessin, journaliste à Moulins, et Mathilde Pascal, ouvrière en parfumerie à Moulins ; Gaspard Kraemer, mécanicien à Moulins, et Marguerite Kraemer, à Moulins ; René Duludaix, tailleur d'habits, à Moulins, et Marie Minard, couturière à Moulins ; Henri Gozard, boucher à Vitray, et Marie Berland, à Moulins ; Jean Bellard, mécanicien à Moulins, et Marie Chablon, à Moulins ; Louis Trottel, gendarme à Moulins, et Marie Mouchet, ménagère à Savet (Haute-Savoie).

Décès. — Auguste Ligouze, 61 ans, pharmacien des hospices ; Pierre Larouze, 39 ans, maçon ; Eugène Guvot, 61 ans, marchand épicier ; Jean Debat, 82 ans ; Marie Foret, 77 ans, veuve de Lazare Mayot ; Alexandre Charret, 63 ans ; Marie Genet, 50 ans, domestique ; Marie Minster, 65 ans ; Elisa Cladagnin, 63 ans, épouse de la quai de la gare ; Marie Duxer, 63 ans, veuve Pasquet ; François Bernard, 39 ans ; Benjamin Ronjat, 84 ans ; Jacques Blanchet, 4 mois.

MARCHE DE LYON-VAISE

Lyons, 11 décembre.

Beufs amenés, 304 ; abattoirs, 175 ; renvois, 60. Prix extrêmes de 100 à 920.

Veuils amenés, 708 ; abattoirs, 144. Prix extrêmes, de 580 à 680.

LA VIE SPORTIVE

LES CHAMPIONNATS DE CROSS-COUNTRY DE LA NIEVRE

Demain dimanche au stade de la route Saint-Laurent, se disputent les championnats de cross de la Nièvre. Le parcours sera d'environ 7 kilomètres et le classement se fera par équipe.

Les équipes qui sont convoqués à 6 h. 45 du matin en gare de Moulins.

Thobois, Louis Durin, Depalle, Roger, Moreno, Jean Drupe, Chuzet, Morin, Gachet, Bobou, Dubois, Bellavigne, Moutard, Dechaume, Guécher, Laporte, Bellavigne.

Cette équipe doit fournir une bonne exhibition et elle sait coordonner ses efforts. Elle ne manquera pas de mettre en pratique ses excellents principes qui lui sont donnés par son dévoué manager, M. Maurice Dubouché.

A CLERMONT-FERRAND

Ne restant pas en arrière, les jeunes espoirs montluçonnais ont été convoqués à Clermont-Ferrand, direction de M. Duguet, pour y rencontrer en match retour de championnat, l'équipe correspondante du Stade Clermontois.

Les jeunes Moulinois seront battus, mais ils doivent fournir une bien meilleure exhibition qu'à Moulins.

Les équipes suivantes effectueront le déplacement et sont convoqués à 6 h. 30 du matin en gare de Moulins : Gros, Landon, Guichard, François Pelletier, Caillaux, Lassard, Claret, Dubois, Aubergier, Lenoir, Pierre, Pelletier, Villé, Bernard, Meilhurat, Gominet, Pallesaux, Désié.

SPORTING-CLUB MONTLUÇONNAIS (1) CONTRE CLUB NAUTIQUE VICHYSOIS (1)

Belle rencontre en perspective qui nous fixera définitivement sur la valeur actuelle de nos locaux.

ASSOCIATION SPORTIVE MAGONNAISE

Demain dimanche, 13 décembre, aura lieu, au stade de Moulins, à 14 heures, le match de championnat entre l'équipe première du R. C. de Chagny et l'équipe correspondante de l'Association Sportive Magonnaise.

Le match sera très intéressant en tous points, car l'équipe première de Chagny est très bien entraînée. Le quatuor montluçonnais doit fournir un très bon parti, surtout jouant sur son terrain et devant son nombreux public.

MAISON DE LA GENDARMERIE

Le maréchal des logis chef à cheval Henri Ratin, du Mayet-de-Montagne, passé à Pionsat (Puy-de-Dôme).

Le maréchal des logis chef à cheval Jean Buvat, de Cropponna (Haute-Loire), passé à Jaingy.

Le gendarme à cheval Baptiste Beaulieu, de Saint-Symphorien-de-Lay (Loire), est nommé maréchal des logis chef à cheval et affecté au Mayet-de-Montagne.

Le gendarme à pied Antoine Biast, du Piot (Haute-Vienne), passé à Dompreux.

Le gendarme à pied Stéphane Buvat, du peloton mobile de Périgueux, passé à Marçail.

Les maréchaux des logis chefs à cheval Louis Lanne, de Chevagnes, Jean-Baptiste Guillot, d'Ébreuil, et le maréchal des logis chef à pied Albert Girard, de Benayves, passent dans la première partie de leur grad.

Trouvailles. — Il a été trouvé : par Mme Marie, 8 rue Canje, une paire de lunettes ; par Mme Renon, 5 rue Monin, une alliance ; réclamer M. Borel, joueur de voitures, rue Michel de l'Hôpital, un gant, une canne et un mouchoir.

Au théâtre. — Rappelons que ce soir samedi, la tournée Barot nous donnera, avec une interprétation de choix, l'« Avaro » et « Médecin malgré lui ».

Pharmacies de garde. — Le service de garde sera assuré, demain dimanche, par les pharmaciens Papillon, rue de Lyon, et Pêcheur, place d'Allier.

Le temps. — Hier, temps doux. Le thermomètre indiquait : à 7 heures, 4° 5 ; à midi, 6° ; maxima, 7° ; minima, 4° ; baromètre, 761 m/m.

A l'A. G. M. G. — L'assemblée générale de la section de Moulins des mutilés, veuves et ascendants, adhérents à l'A. G. M. G., aura lieu le samedi 19 décembre à 20 h. 30

# NIEVRE

## NEVERS

### Association des Sociétés de gymnastique de la Nièvre

La commission technique de l'Association des Sociétés de Gymnastique de la Nièvre, se réunira à Fourchambault le dimanche 13 décembre courant à 9 heures au matin, au gymnase de l'Avant Sportif.

Ordre du jour :

- Démonstration définitive des exercices im posés aux championnats de la Nièvre 1926 par l'Avant Sportif de Fourchambault.
- Acceptation définitive du nouveau programme des championnats d'athlétisme et de gymnastique de la Nièvre.
- Dates approximatives de ces championnats.

### DANS LES COMMISSARIATS DE POLICE

Nous remercions avec plaisir dans le numéro du Journal Officiel du 9 décembre 1925, l'inscription supplémentaire d'avancement pour l'année 1925, (fonctionnaires relevant de services actifs de la direction de la sûreté générale des noms de M. Glabick, le sympathique commissaire spécial à la gare de Nevers, présenté pour la hors-classe 2<sup>e</sup> échelon ; M. Mutel, l'actif commissaire de la brigade mobile d'Orléans, présenté pour la classe exceptionnelle, 1<sup>er</sup> échelon.

### LE CINÉ-PARC

## LES PETITS

n'a aucun rapport avec les films : MON PÈRE, MES PETITS déjà présentés.

### INTER-ÈRE: Le chanteur BELMONT

Trouvailles, — Reclamer à M. Georges Niglat, 23, rue de Nièvre, un collier de chien.

Accident d'auto. — Place du Lycée, l'automobile n° 2171 venant de la rue du même nom a déversé tout le contenu d'une tonne de fange de l'entrepreneur Renaud et la cassée en passant devant la tête des chevaux. Le conducteur de cette auto, s'est arrêté face au bureau de tabac, à l'angle de la rue de Fénelon, et a constaté que le pare-brise avait été brisé par le choc. Puis il est parti sans s'occuper de l'accident qu'il avait occasionné.

M. le Commissaire de police enquête.

### A MAJESTIC-PALACE

Samedi 12, dimanche 13 décembre

Programme des plus grands établissements parisiens

## La Voie lumineuse

Grand film spécial. Un des gros succès de Paris mondain, sportif, populaire

### Partie de Music-Hall de 1<sup>er</sup> ordre

ALBRET LES EDWARDS

Célèbre comique

gais et amusants

Attractives vedettes du Cirque de Paris

Etat civil : — Roger Prébin, rue d'Alsace-Lorraine.

Publication de mariage. — François Parrot, instituteur, 3, rue du Midi, et Jeanne Segard, institutrice, à Paris, 11 boulevard Saint-Gyr.

Décès. — Alice Lacour, 40 ans, rue des Pétales, 14 ; Charles Mascherat, 67 ans, tailleur de pierres, époux de Claudine Gaudry, rue de la Barrière, 30 ; Francis Bourquie, 34 ans, ajusteur, époux de Jeanne Puyplat, rue de l'Oratoire, 32 ; Charles Germeton, 91 ans, propriétaire, veuf de Marie Tavitard, rue des Perrières, 16 ; Catherine Maréchal, 77 ans, veuve de Louis Bugevin, aux Bas-Moutoux.

## ETRENNES

A l'occasion du Nouvel An, nous tenons à la disposition de nos lecteurs, de superbes coffrets de parfumerie, aux prix de :

Grands coffrets, 5 pièces..... 18 francs

Petits coffrets, 3 pièces..... 12 francs

S'adresser aux bureaux de « Paris-Centre », 24, avenue de la Gare et à M. Dupré, 80, rue du Commerce.

Mlle NOËL, sage-femme-puericultrice, traitante de la Maternité de Paris ancienne sage-femme des Hôpitaux, 12 rue Ferdinand-Gambon Nevers.

Consultations les lundi, mercredi, samedi, de 13 à 16 heures. Téléphone : 538.

M. RENAULT, entrepreneur de serrurerie, rue Garibaldi à Nevers, informe sa clientèle qu'il conserve la direction de sa maison dont M. OLIVIER devait prendre la succession.

## Un arbre de Noël sensationnel!

Tous les enfants voudront le voir à partir du 9 décembre chez Mme veuve E. Follereau, 25, rue de Nièvre. Et à TOUS il sera remis un bon donnant droit à l'un des cinq cents jouets de cet arbre magnifique.

## KURSAAL

SAMEDI 12 ET DIMANCHE 13 GRANDE SEMAINE DE GALA

## LA RUEE SAUVAGE

interprète par Lois WILSON et Jack HOLT

Puis qu'un film à grand spectacle est une formidable roman d'aventures d'une saisissante réalité, puissante de vie et d'action. La charge vertigineuse des cavaliers sur la glace, la ruée infernale des bisons, en trouble au milieu des campements.

Le triomphe de « La Caravane vers l'Ouest » dépassé par celui de LA RUEE SAUVAGE.

En raison de la longueur du programme, les représentations commenceront à 20 heures 3/4.

## A L'OCCASION DE NOËL

## GRAN BAL DE NUIT

REVELLON

SALLES VAUBAN

MODERN JAZZ

Tous les dimanches, Bal-Soirée à 20 h. 30.

Le programme est exceptionnel, c'est à la SOUS-BOULEVARD que l'on s'amuse le mieux, que l'on danse les meilleurs valses et que l'on danse les meilleurs valses préparés par la Maison. Demain matin et soirée éblouissantes ; le monde qui s'amuse s'y donnera rendez-vous.

Le 24 décembre, réveillon à la carte, précédé et suivi d'un bal. Une bonne précaution ; retenir ses places d'avance.

## COSNF

### Recensement des chevaux, voitures et automobiles.

Les propriétaires de chevaux, juments, mules et mulets, voitures automobiles ou autres, doivent en faire la déclaration avant le 15 janvier 1926.

Retraites ouvrières et paysannes. — Les assurés des retraites ouvrières et paysannes nés en novembre qui n'ont pas encore fait l'échange de leurs cartes annuelles, sont priés de bien vouloir sans retard, apporter au secrétariat de la mairie leur carte de l'année 1925-1926 en échange de laquelle il leur sera remis celle de 1925-1926.

Etat civil : — Pierre Martin, place de la Pécherie, 14.

Publication de mariage. — Roger Deslot, charpentier, et Simone Bergin.

Décès. — Pierre Labasse, 68 ans, manœuvre, 96, rue de Paris ; Paul Loussaint, 80 ans, aux Rivières-Saint-Agnan ; Célestine Baron, 81 ans, ménagère, veuve de François Paris, 96, rue de Paris ; Simon Foulain, 55 ans, berger, 96, rue de Paris.

## COULANGES-LES-NEVERS

Anciens combattants. — La réunion en vue de l'élection définitive des membres du comité aura lieu dimanche prochain, à 14 heures précises.

On se réunira dans la salle des fêtes.

## CORBIGNY

Grande soirée théâtrale. — Une représentation du grand gala. Le « Vrai Théâtre », association d'artistes professionnels parisiens, donnera, le mardi 10 décembre, une soirée à 20 h. 30.

## DECIZE

Don des sapeurs-pompiers. — Les sapeurs-pompiers ont, à l'occasion de leur fête patronale, versé la somme de 225 francs à la caisse du bureau de bienfaisance et l'hôpital.

Association générale des mutilés de la guerre. — Tous les membres de la section sont priés d'assister à l'enterrement de notre camarade Charles Daudin, mort des suites de ses blessures, qui aura lieu le dimanche 13 décembre, à 14 heures, à l'Hôtel-de-Ville, Decize.

## LA CHARITE-SUR-LOIRE

Recette municipale. — Le receveur municipal prie instamment les habitants qui n'ont pas encore solé les taxes auxquelles ils sont assujettis, de vouloir bien s'acquiescer avant le 25 décembre courant, dernier délai ; passé cette date, des avis avec frais seront adressés aux retardataires.

Etat civil : — Jeanne Paillet, cour du Château.

## SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER

Sainte-Barbe. — Fidèles à la tradition, nos sapeurs-pompiers ont dignement célébré leur fête annuelle de Sainte-Barbe. Un banquet des mieux choisis, où ne cessèrent de régner entraînement et camaraderie, fut le dimanche soir toute la compagnie au restaurant Revère, place Gambetta.

Conseil municipal. — Dans sa dernière réunion : Le conseil arrête la liste des répartiteurs et des délégués pour la révision des listes électorales.

Il approuve les projets et devis qui lui sont présentés pour l'installation d'une grille et d'un jardin autour du monument aux morts.

Il décide, après avoir pris communication des conditions dans lesquelles peut être instituée l'installation de l'inspection médicale de toutes les écoles de la commune et vote les crédits nécessaires.

Il décide la réparation de l'entourage de la besouie publique.

M. le maire communique les réponses qu'il a reçues de différents communes au sujet des taxes sur les distributeurs d'essence, le conseil décide qu'une taxe de 5 fr. par mois sera perçue sur ces appareils.

Il a donné sa sanction de propositions d'achat de la porte dite du Prieuré. Le conseil autorise le maire à aliéner à l'amiable les matériaux provenant de cette porte, après avoir sollicité les offres des acheteurs.

Sur la demande d'un conseiller, la construction d'un acqueduc sur le chemin rural de la Chaume de Marçigny est décidée.

Le conseil, considérant la dépense considérable que nécessiterait la construction d'un chemin demandé par les propriétaires intéressés pour desservir les fermes d'Agnon et des Avotiers, ajourne toute décision à ce sujet jusqu'au moment où le génie rural sollicité par une pétition sera prononcé.

M. le maire rend compte de l'état actuel du projet concernant l'agrandissement du cimetière.

## FOURCHAMBAULT

### « LES TILLEULS »

Place de la Gare, Téléphone 17

Ph. BEAU

Dimanche et fête, en matinée, apéritif concert

En soirée, bal à grand orchestre

LOCATION D'AUTOMOBILES

## YONNE

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

16 francs d'amende à M. Jules Guillien, marchand de pianos à Montereau, pour défaut de carte d'identité professionnelle.

6 mois de prison au Belge Lucien de Volff, 69 ans, employé, sans domicile fixe, pour vol d'une bicyclette au préjudice de M. Paul Yhier.

100 francs d'amende à Georges Joly, 47 ans, mécanicien à Sens, pour blessures par imprudence.

M. Charles Frigot, 45 ans, boulanger à Sens, a rouvé avec son automobile, une dame de 73 ans, Mme Clément, qui a été sérieusement blessée.

An non de Mme Clément, M<sup>e</sup> Delor demande 5000 francs de dommages-intérêts.

6 mois de prison à Louis Pélou, 49 ans, charretier aux Lièges, pour avoir brutalement frappé sa femme.

25 francs d'amende à Julienne Dubois, 23 ans, modiste, pour avoir voyagé avec un chien pour lequel elle n'avait pas présenté de billet.

50 francs d'amende par défaut, à Dominique Glancier, 41 ans, pour pêche à la cuiller non tenue à la main.

16 francs d'amende à Mme Veuve Alain, née Aime Poisson, 72 ans, et Touprière Suzanne Mathilde, manouvrière à Loilly, pour coups réciproques.

Etat civil : — Gilles Samuel, directeur d'industrie de bois à Paris, et Germaine Mou.

Mariage. — Anatole Gégé, maraîcher, et Alice Gobert, pellièrre.

Décès. — Paul Roche, 1 an, rue de la Pépinière, 11 ; Claire Marchand, 74 ans, veuve de François Gaillard, quai du Fort-Hameau, 5.

## AUXERRE

### A L'UNION DES FEMMES DE FRANCE

Le bureau a été ainsi constitué pour 1925-1926 : Présidente, Mme André Billaudet ; vice-présidentes, Mmes Aldon, Loiseau et Henri Soisson ; secrétaire, Mme Michel ; secrétaire-adjointe, Mlle Morin ; trésorière, M. Yhier ; trésorier-adjoint, M. Loiseau.

Le concert-bal aura lieu mercredi 30 décembre dans les salons de l'hôtel de la Fontaine.

Etat civil : — Huguette Rapiquet.

Mariage. — Germain Guignier, et Suzanne Grimbart.

Décès. — Joseph Poresbka, 4 mos ; Céline Renard, 79 ans, veuve Borne.

## BOURGES

### Conseil général

Bourges, 11 décembre (par téléphone de notre correspondant particulier). — Le conseil général a tenu aujourd'hui deux séances, matin et soir, qui ont été très courtes, les questions portées à l'ordre du jour ayant été réglées préalablement en commission plénière.

Le conseil a maintenu son adhésion au projet de création à Yzeure (Allier) d'un hôpital pour tuberculeux, la Nièvre et le Puy-de-Dôme ayant refusé de s'associer à ce projet. La part de lits attribuée au département du Cher est portée de 30 à 40. Le conseil, en conséquence, élève de 30 à 40.000 francs sa part contributive dans les frais de plusieurs établissements.

A étudié ensuite la question de l'électrification des campagnes. Il a décidé que les subventions du département seraient non pas d'un quart comme il avait été décidé à une précédente session, mais calculées proportionnellement aux subventions accordées par l'Etat.

A discuté ensuite la question du relèvement des traitements des employés départementaux. Il a élevé ces traitements de façon qu'ils soient compris entre 5.600 et 20.000 pour les employés de la préfecture et des sous-préfectures entre 6.500 et 24.000 fr. pour les agents du service vicinal, soit une augmentation de 20 % sur les traitements actuels, avec effet rétroactif du premier janvier 1925.

Il a décidé en outre le reclassement du personnel et demandé à M. le Préfet d'opérer toutes les compressions que permettra le service en réservant toutefois les situations acquises, c'est-à-dire que les compressions ne seraient réalisées que par voie d'extinction.

A ensuite examiné la question de la création d'un hôpital départemental à Beaugard. D'après le devis présenté par l'architecte le montant de la construction s'élèverait à 5.347.000 francs, sur lesquels le département dispose actuellement de 3.260.000 francs. Il reste 2.087.000 francs, qui pourraient être demandés au pari mutuel. M. Penroy s'élève contre ce projet, estime d'autre part qu'à l'heure actuelle il importe avant tout de réaliser des économies et demande qu'on reprenne l'ancien projet de transfert de Saint-Fulgent à Saint-Célestin. Il déclare d'ailleurs que le projet à l'étude actuellement ne correspond à aucun besoin et qu'il n'aura d'autre résultat que de grever encore lourdement les finances du pays.

M. Fourrier répond qu'à l'heure actuelle la question ne peut plus se poser, étant donné que d'ores et déjà l'Ecole nationale professionnelle est créée par un vote récent de la Chambre et que d'ailleurs l'école primaire supérieure de Bourges fonctionne depuis le premier octobre sous cette dénomination.

Le projet est adopté.

## Cour d'appel

Le 20 juillet, M. Jean Lazorthes, 55 ans, pharmacien à Nevers, était réveillé par un individu qui rentrait dans sa chambre. Ne sachant à qui il avait affaire il s'empara d'un bâton et lui en porta plusieurs coups, lui faisant une blessure assez sérieuse à une jambe. L'individu en question, M. Joseph Boulin, était un maçon qui s'était trompé de chambre. M. Lazorthes fut poursuivi pour coups et blessures et condamné à 100 francs d'amende par le tribunal de Nevers. Sur appel, la Cour prononce l'acquiescement.

M. Georges Neveu, 37 ans, joueur d'autos à Saint-Amand, passant le 27 octobre dernier près du monument aux morts de cette ville, renversa M. Louis Couillebeau, qui passait à bicyclette. Il fut condamné par le tribunal de cette ville à dix jours de prison avec sursis et cent francs d'amende. La Cour maintient l'amende mais supprime la peine de prison.

## UN VOLEUR DE PNEUMATIQUES EST ARRETE

Mme Déron, dont le mari tient un magasin d'articles de cycles, rue Coursau, aperçut dans la rue, l'automobile de son mari dont les phares étaient éteints. Elle avertit celui-ci qui déclara avoir mis ses phares allumés. Mme Déron, qui était à bicyclette, fut arrêtée par un individu venant d'enlever deux roues de réchange toutes neuves. Il alerta son personnel, se mit à la poursuite de l'individu et le trouva rue de Paradis. Cet individu, nommé Auguste Chanteau, 31 ans, commença par nier, mais M. Déron, s'empara de lui et prévint la police. Chanteau, pressé de questions, a dû avouer en prétendant qu'il avait voulu faire une plaisanterie. Il a été défilé au Parquet.

## UN ESCROC OPERE DEPUIS QUELQUES JOURS DANS LES MAGASINS

Un individu dont le signalement est le suivant : 19 à 20 ans, assez grand, cheveux bruns, figure ronde, se livre en ce moment à des escroqueries dans les magasins. Il s'est présenté ces jours derniers chez M. Guérol, teneur des Décrets de Nevers, route de Nevers, sous prétexte de faire la monnaie il échangea successivement un billet de 50 fr., puis un billet de 100 fr. Mais il s'arrangea de telle façon qu'il conserva par ses tours un billet de 50 francs. Ce n'est qu'après son départ que M. Guérol, qui lui s'était adressé, s'avisa de l'escroquerie. Elle déposa une plainte. L'individu est recherché.

## LA CONFERENCE DU COMMANDANT DELINGETTE

Le comité directeur de l'A. C. C. adresse à tous ses adhérents de Bourges un pressant appel pour leur demander d'assister le plus nombreux possible à la conférence qui sera faite le mardi 15 décembre prochain au Grand-Palais, par le commandant Delingette accompagné de Mme Delingette sur leur traversée de l'Araque en automobile.

La location sera ouverte au Grand-Palais à partir du vendredi 11 décembre prochain, aux heures habituelles.

## SOUS-CENTRE D'APPAREILLAGE

En raison des fêtes du jour de l'an, la séance de janvier n'aura lieu que le samedi 9 au lieu du 2, au local habituel, cartoucherie St-Paul.

Trage d'obligations. — Le Maire fait connaître que le mardi 15 décembre 1925, à trois heures du soir, à l'hôtel de ville, il sera procédé, en séance publique au tirage des obligations de la ville remboursables le 31 août 1926.

10 obligations de l'emprunt de 100.000 francs autorisés par la loi du 19 décembre 1892.

41 obligations de l'emprunt d'un million autorisées par la loi du 17 avril 1898 (37 de la 1<sup>re</sup> série et 4 de la 2<sup>e</sup>).

Le temps : — Température la plus basse de la nuit : 4° du jour, 10° ; hauteur barométrique, 750 mm.

Prévisions : Continuation du même temps. (Observations de M. Vabbé Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges).

## Concert Jean JACOBS

Nous sommes heureux d'annoncer le prochain passage à Bourges de l'éminent violoncelliste « Jean JACOBS » et de Mlle Odette de TER-VEY, pianiste, que nous avons eu déjà le plaisir d'entendre, et qui donneront un concert avec le concours de Mlle ICHON, cantatrice.

## Pédération des Groupements commerciaux et industriels du Cher

Dans sa réunion de mercredi dernier, la Fédération des Groupements commerciaux et industriels du Cher a émis le vœu suivant :

« Le Parlement non seulement vient d'adopter de nouvelles majorations d'impôts à la charge presque exclusive des commerçants et industriels, mais se propose encore d'accroître cette mesure dans l'établissement du budget 1926.

Les industriels et commerçants, déjà surchargés d'impôts, ont déclaré, à plusieurs reprises, accepter sans se plaindre, dans les graves circonstances actuelles, de prendre une juste part aux efforts que doit s'imposer le pays, pour redresser ses finances.

Mais ils demandent avec énergie :

1<sup>o</sup> Que toute augmentation nouvelle soit précédée d'un programme équilibré de compressions des dépenses et que celui-ci soit l'objet d'une publicité détaillée aussi intense que celle donnée à l'augmentation des charges ;

2<sup>o</sup> Que les Français aient une charge rigoureusement égale, selon leurs ressources ou le produit de leur travail, que ces ressources proviennent des rentes, de l'exercice de professions libérales, du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, du salaire, avec un abattement égal à la base.

3<sup>o</sup> Regrettant l'état déplorable et les conséquences inouïes qui découlent de la rétroactivité de la loi du 5 décembre, qui ne leur permet plus de connaître, en temps utile, leurs frais généraux.

Ce même vœu, présenté à la Chambre de commerce, a été adopté le même jour, à l'unanimité, par cette honorable Compagnie.

Etat civil : — André Renault, rue Taillegrain.

Naissance. — Louis Percopied, 55 ans, rue Gambon ; Marie Picard, veuve Boisset, 66 ans, rue Taillegrain ; Pierre Goin, 6 jours, rue Edouard-Vaillant.

## SANCERRE

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

8 jours de prison à Maurice d'Hergny, 42 ans, manœuvre, sans domicile fixe, pour défaut de carnet d'identité.

Antoine Brousse, 44 ans, volailler à Sancerre, déjà condamné pour vol, qui a voyagé en chemin de fer sans billet, de Paris à La Charité-sur-Loire, est condamné à 50 francs d'amende.

Gustave Gaucher, 50 ans, et Emile Reverdy, 41 ans, tous deux cultivateurs à Sury-en-Vaux, inculpés de bris de clôture au préjudice de Mme Vatin, née Louise Brody, 51 ans, ménagère au hameau de « Chaudenay », commune de Menetou-Ratel, sont condamnés chacun à 100 francs d'amende.

Marcel Bidault, 19 ans, journalier à « Launay », commune de Blancfort, qui s'étant logé chez M. Patient Boistard, métrayer à la ferme des « Merciers », commune d'Ennordres, avait reçu 10 francs d'arrestes et n'en avait jamais présenté chez ce dernier pour prendre son service, est condamné pour escroquerie à 6 jours de prison avec sursis et 50 francs d'amende.

Louis Caudrelier, 23 ans, journalier à Azy, parasseur et alcoolique, qui a menacé ses parents avec un rasoir pour obtenir de l'argent, est condamné pour menaces de mort, sous condition, à 6 mois de prison et 100 francs d'amende.

Charles Jardini, 49 ans, sans profession, ni domicile fixe, poursuivi pour vagabondage, mendicité et défaut de carnet d'identité, déjà deux fois condamné pour les mêmes délits et pour rébellion, écope à nouveau 2 mois de prison.

Edmond Gaudry, 23 ans, journalier à « Belbœuf », commune de Clémont, est poursuivi pour escroquerie au préjudice de M. Justin Bailly, cultivateur au « Gros-Chêne », commune d'Argent-sur-Saône. Il est condamné par défaut à 15 jours de prison.

Antoine Anvitu, 44 ans, cultivateur à Achères, inculpé de coups envers sa femme, le fils et la fille de cette dernière, issus d'un premier mariage, écope 25 francs d'amende avec sursis.

Etat civil : — Suzanne Guerry.

Publication de mariage. — Louis Parrot, préparé des douanes à Oran (Algérie), et Alice Fontaine à Sancerre.

Décès. — Elise Roy, 73 ans, veuve de Alexandre Charrier.

## GROSSOURE

Une chienne noire, tachée blanche, dite d'Auvergne, avec collier jaune, est venue se réfugier, vendredi, chez M. RACLIN, château de Grossoure (Cher), où son propriétaire peut la réclamer.

## SAINT-AMAND

Trouvailles. — On peut réclamer au commissariat de police :

Une baguette en or avec initiales ; un parapluie de dame et diverses pièces de mouleur d'auto mobile.

Avis de la mairie. — En prévision du nouveau service d'enlèvement des ordures ménagères par une benne automobile vraisemblablement à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1926, le maire prie le public de se munir de poubelles pour le dépôt des débris.

Un arrêté interviendra, en temps utile, qui rendra les poubelles obligatoires.



## DOULEURS D'ESTOMAC

### DOULEURS D'INTESTIN & DE FOIE

sont traitées avec **POUDRES DU D<sup>r</sup> DE COCK** succès par les

Manquez-vous d'appétit ? Avez-vous des digestions lentes et pénibles ? Eprenez-vous des lourdeurs, de l'oppression après les repas... Avez-vous des renvois acides, des gaz abondants, des maux de tête, des vertiges, des hâlements, de la somnolence au sortir de table ? Avez-vous la langue chargée, l'haleine fétide, le ventre ballonné ? Avez-vous souvent des indigestions, des nausées, des vomissements, des alternatives de diarrhée et de constipation ? Sentez-vous des douleurs au creux de l'estomac, dans le ventre ? Êtes-vous vite fatigué, vite essouffé ? Êtes-vous oppressé pendant la nuit ? Avez-vous des cauchemars, des insomnies ?

Vous tous qui souffrez de l'estomac, qui avez perdu vos forces, votre bonne humeur, votre santé, pensez aux **POUDRES DE COCK**. Exigez les **POUDRES DE COCK**, à 5 fr. 50 la boîte, dans toutes les pharmacies et aux Laboratoires de Jeumont (Nord).

## LE THÉ DES INDES

### se recommande par sa saveur.



Fédération des commerçants et industriels originaires de province (groupe Morvan) NIEVRE, SAONE-ET-LOIRE, YONNE ET COTE-D'OR

Siège social : 25, avenue Parmentier, Paris (XII)

On nous prie d'insérer le communiqué suivant :

Nos compatriotes commerçants sont instamment priés d'assister à l'assemblée générale annuelle de la section de Nevers, comprenant nos 4 départements, qui aura lieu le mardi 15 décembre, à 15 heures, salle du Tambour de la Bastille, 10, place de la Bastille.

Dans une réunion de présidents des sections tenue dans cette salle le mardi 23 novembre, le secrétaire général de la Fédération, M. Louis Bonnet, nous a mis au courant de l'émotion causée par notre réunion monstre de Lunan-Park et l'effet produit sur nos compatriotes par la dignité et l'imposante manifestation qui eut lieu devant le palais Bourbon, le jour de la rentrée des Chambres ; puis de 15.000 commerçants originaires de province assistant à cette démonstration.

Les lettres reçues depuis par notre secrétaire général, ainsi que les entretiens qui s'en sont suivis, nous ont de nombreux députés, nous ont fourni la preuve que nos gouvernants ont eu l'impression très nette que notre fédération était une force avec laquelle il fallait compter.

Notre action ne vise aucun but politique, peu nous importe l'étiquette dont se parent nos députés, ce que nous voulons obtenir d'eux, et ce que nous obtenons, c'est la reconnaissance de nos revendications qui sont les suivantes : 1° empêcher le vote de certaines lois en préparation qui seraient la ruine des petits commerçants ; 2° obtenir l'abrogation de la loi du 23 novembre, qui a porté atteinte à la propriété commerciale ; 3° obtenir la révision des taxes communales ; 4° obtenir le vote rapide de la loi sur la propriété commerciale en s'inspirant des textes présentés par notre fédération ; 5° réglementation équitable de tous les impôts.

**CHOCOLAT MENIER**

**Si vous êtes pressé, employez le Chocolat-Menier en Poudre ou en Granulé**

En quelques minutes vous aurez un excellent déjeuner.

## PETITES ANNONCES

ON DEMANDE

FEMME DE CHAMBRE active, pour le climat de Châtillon-sur-Loire. Bonnes références exigées. Se présenter à la Clinique, rue Thiers 31835

GARDE-CHAUFFEUR expérimenté, de suite. Références exigées. M. CORBIN de MANGOUX, château du Grand, par Charenton-le-Pont. 32.080

MENAGE ayant déjà servi, l'homme toutes mains, la femme ménage et cuisine ordinaire pour maison bourgeoise. Bureau du journal. 31735

MENAGE sérieux, femme cuisine et ménage, homme à toutes mains et jardin, pour maison bourgeoise dans Loiret. Exige références. Bureau du journal. 31897

MENAGE, jardinier toutes mains, cuisinier, pour maison bourgeoise à la campagne. S'adr. au docteur BURGALD, à Pierrefort, par Blet (Cher). 32.010

PERSONNE sérieuse, de 20 à 30 ans, pour entretenir de chambre et s'occuper de deux enfants. Références exigées. Mme René GLEUDRE, Moulins de Fitz-James, près Clermont (Oise). 32.048

VALET DE CHAMBRE célibataire. Références exigées. S'adr. à Mme de FONTENAY, à Luzay, Nièvre. 32.070

ON OFFRE

FEMME VEUVUE, 40 ans, demande place bonne à tout faire, de préférence chez Monsieur seul. S'adresser bureau du journal. 32.114

MENAGE femme très bonne cuisinière, mari toutes mains, demande place environs Châtillon de préférence. Bureau du journal. 32.108

MENAGE actif et sérieux, demande place stable, jardin de préférence. S'adr. bureau du journal. 32.055

JEUNE MENAGE actif, demande place basse cour ou petite ferme. Excellentes références. Bureau du journal. 31.494

## HERNIE

Grâce aux célèbres Appareils sans Ressort à **COMPRESSION SOUPLE** de **M. GLASER** Paris, 44, Boulevard St-Germain, la hernie, infirmité dangereuse et souvent mortelle n'est plus désormais qu'un vain mot. Sanctionnés officiellement par le Corps Médical, les 15 juillet 1925, ces nouveaux appareils appliqués à des milliers de désespérés réalisent chaque jour des prodiges et procurent à tous ceux qui les ont adoptés la **SECURITE**, la **SANTE** et selon l'avis des malades eux-mêmes, la **GUERISON DEFINITIVE**. Devant de tels résultats garantis toujours par écrit, les personnes atteintes de hernies doivent s'adresser sans retard à **M. GLASER** qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils à **NEVRES**, 12 déc., Hôt. Terminus.

**CLAMECY**, 13, Hôt. de la Poste.

**CHATEAU-CHINON**, 11, Hôt. Poste Commerce.

**DECIZE**, 15 déc., de 8 h. à 1 h., Hôt. de la Gare.

**SAULIEU**, lundi 21 déc., de 8 h. à 2 h., Hôt. de la Côte-d'Or.

Un collaborateur de **M. GLASER** recevra à **LE CRUSOT**, jeudi 10 déc., Hôt. des Voyageurs, place Schœlcher.

**AUTUN**, 11 déc., Hôt. Moderne

REVUE SCIENTIFIQUE ILLUSTREE

Notes et Actualités : Physique : Spectres de Rayons gamma des Substances radio-actives. — Chimie physique : Les différents Types de Liaisons chimiques. — Biologie : Sur l'appareil respiratoire et la Respiration des Invertébrés. — Statistique : Les statistiques. — Entomologie : Emploi de l'Espéranto dans les Sciences pures et appliquées, etc.

Paris, 285, boulevard Saint-Germain (VII<sup>e</sup>).

## Agents d'Affaires

On demande à acheter **BONNE REPRESENTATION D'ALIMENTATION** ou bon portefeuille d'assurances. Faire offres à M. PICARD, 2 bis, avenue de la Gare, NEVRES. 31.954

AGENCE IMMOBILIERE ET HOTELIERE DU CENTRE

provisoirement 11, avenue de la Gare, NEVRES  
Téléphone : 255

EPICERIE Nevers avec vastes dépendances pour commerce dépositaire. Prix 10.000

HOTEL plein centre préfecture, avec belle salle de café d'angle, 20 N°, vastes dépendances, garage, écuries, Si du métier vendeur consentirait conditions très avantageuses.

TABAC-BUVETTE CHAMBRES MEUBLES, rue principale, sous-préf. 2000 francs. Prix intéressant. A débattre.

CHOIX IMPORTANT DE FONDS DE TOUTE NATURE  
Tous les fonds proposés sont connus et étudiés par l'Agence.

LA MUTATION

Société anonyme au capital de 4.000.000  
Siège social PARIS, 145, rue du Faubourg-Saint-Denis  
Agence Principale du Centre  
NEVRES, 5, rue La Fayette, Téléph. 545

HOTEL, plein centre préfect., avec salle de café d'angle, 20 N°, vastes dépendances, garage, écuries. Prix très avantageux. Cause double emploi.

4041. — TABAC-BUVETTE, ville industrielle Centre, très bien placé, très gros débit, bail et loyer intéressants. Prix à débattre.

4083. — EPICERIE, canton Nevers, très réputé par son commerce et ses loyers. Long bail, petit loyer. A enlever dans conditions avantageuses.

4082. — COIFFEUR, localité industrielle, très bien situé, Bail 12 ans, loyer 1.200. Occasion. A enlever avec 18.000

4047. — CAFE-HOTEL, face gare, pas de concurrence, gde salle de café, belle salle de restaurant, terrasse, 1<sup>er</sup> imp. portant matériel. Aff. 200.000. Prix intéressant. A débattre.

4051. — CAFE, face usine, centre industriel, lg. bail, loyer insignifiant. Prix très intéressant. Facilités.

4022. — GARAGE-CYCLES, sous-préfecture. Bail à volonté, loyer 800, gros chiffre d'affaires. Ateliers et magasins très vastes. A enlever avec petit capital.

4058. — CAFE, EPICERIE, ET OFFES, proximité église sur grand canal, très gros chiffre d'affaires, important bénéfice. On céderait fonds et immeuble dans conditions très avantageuses.

4059. — CAFE, EPICERIE, COIFFEUR, proximité gare, affaire 160 fr. par jour. Prix intéressant.

TERRAIN A CONSTRUIRE, bien placé, environ 600 mètres avec hangar. Prix à débattre. 32.103

A VENDRE A L'AMIABLE

## Une Usine

de Glaces et de Carrosserie

Située à 25 kilomètres de Montluçon  
Avec tout le matériel à l'état de neuf servant à son exploitation et comprenant : Bâtimens d'habitation et d'exploitation, hangar, remise, atelier, etc. et jardins.

ON TRAITÉ DE SUITE

ENTREE EN JOUISSANCE IMMEDIATE  
Pour tous renseignements et traiter, s'adresser :  
A M. VELLAY, 20 bis, avenue Président-Wilson, à Montluçon ;  
A MM. BERNHEIM Frères et Fils, 23, rue de l'Arcade, à Paris, qui sont tous les samedis à Montluçon, 20 bis, avenue Président-Wilson.

3778. BOUCHERIE, imp. com. de la Gare, Bail 10 ans, loyer 1.100 fr. Aff. 182.000 fr. (à aug. en faisant charcuterie). Boul., cuis., 5 ch., cour, écurie, étalle, porcherie, parc à moutons, bûcherie, garage, s. à m., cuis., 2 ch. Prix à déb. On traite avec 15.000 FRANCHON, Fontainebleau.

3807. VINS-LIQUEURS, près Paris, quartier en construction, 600 gr. av. Bail à vol. Aff. 80 fr. par jour en progrès const. Boul., cuis., s. à m., 2 ch., cab., log., 3 pièces, s. l'oue 1.100, j. g. dépend. 430 env. A vendre fonds et immeuble. Prix à déb. FRANCHON, Fontainebleau.

3823. CHAUCURIE, gr. ville indus. Bail 11 ans, loyer 1.500 fr. Aff. 650 fr. par jour, bien faites. Boul., s. à m., cuis., laboratoire, 6 ch., cour, dépend. gr. jard. Prix à déb. On traite avec 25.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau.

3814. ALIMENTATION GENERALE, MERCIERIE-PAPERIE, bien située, Belle commerce, banlieue Paris. Bail 11 ans, loyer 1.800 fr. Aff. 250 fr. par jour. Boul., s. à m., cuis., 3 ch., dépend. jard. Prix à déb. On traite avec 20.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau.

3816. BOULANGERIE-PATISSERIE, boulangerie (sans tournevis), imp. bourg quinzaine S.M. (gare, marché). Bail 14 ans, loyer 2.000 fr. Aff. 5 quint. (30 fait par jour, 300 croissants la semaine), 30.000 fr. granetterie, 12.000 fr. pâtisserie, 4.000 charbons. Boul. s. à m., cuis., bureau, panetière, fournil moderne plein pied, 3 ch., gr. dépend., cheval, voiture. Prix à déb. On traite avec 20.000 FRANCHON, Fontainebleau.

3833. MERCIERIE-BONNETERIE-DE DAMES, jolie ville gr. lg. P.-L.-M. Bail à vol., loyer 1.050 fr. Aff. 105.000 fr., laissez-les, 25.000 fr. par an. Boul., s. à m., cuis., 2 ch. Prix à déb. 38.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau.

3838. CAFE-HOTEL (sans restaurant), tenu 14 ans, face gare imp. Bail à vol. loyer 35.000 fr. par an. S. comptoir, s. billard, autre salle, cuis., s. à m., log., 2 ch. pers., 15 ch. meubl. Prix à déb. On traite avec 90.000 fr. comptant. FRANCHON, Fontainebleau.

3810. COMMERCE de produits étrangers, centre indus. Bail à vol., loyer 1.200 fr. Aff. 300 fr. par jour, faites parties à 18 0/0, partie à 40 0/0. Log. de 3 pièces, cuis., ch. honne, dépend., jard. clos. Prix à déb. 10.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau.

3827. ENTREPRISE DE PEINTURE gr. bourg S. M. Bail 12 ans, loyer 1.500 fr. Aff. 50.000 fr. 12 ouvriers à l'année, laissez-les, net 16.000 fr. par an. Boul., s. à m., cuis., 3 ch., cour, buanderie, magas., gr. atelier, jard. Prix à déb. On traite avec 20.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau.

3836. CHAUSSURES (vente-reparations), centre imp. banlieue Paris. Bail 7 ans, loyer 2.000 fr. Aff. 35.000 fr. (14.000 fr. en travail, laissant net 12.000 fr. par an. Boul., s. à m., cuis., 2 ch., lavoir, sechoir. Prix à déb. 25.000 fr. Facilités. FRANCHON, Fontainebleau.

3837. BOUCHERIE, imp. com. de la Gare, Bail 10 ans, loyer 1.100 fr. Aff. 182.000 fr. (à aug. en faisant charcuterie). Boul., cuis., 5 ch., cour, écurie, étalle, porcherie, parc à moutons, bûcherie, garage, s. à m., cuis., 2 ch. Prix à déb. On traite avec 15.000 FRANCHON, Fontainebleau.

3807. VINS-LIQUEURS, près Paris, quartier en construction, 600 gr. av. Bail à vol. Aff. 80 fr. par jour en progrès const. Boul., cuis., s. à m., 2 ch., cab., log., 3 pièces, s. l'oue 1.100, j. g. dépend. 430 env. A vendre fonds et immeuble. Prix à déb. FRANCHON, Fontainebleau.

3823. CHAUCURIE, gr. ville indus. Bail 11 ans, loyer 1.500 fr. Aff. 650 fr. par jour, bien faites. Boul., s. à m., cuis., laboratoire, 6 ch., cour, dépend. gr. jard. Prix à déb. On traite avec 25.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau.

3814. ALIMENTATION GENERALE, MERCIERIE-PAPERIE, bien située, Belle commerce, banlieue Paris. Bail 11 ans, loyer 1.800 fr. Aff. 250 fr. par jour. Boul., s. à m., cuis., 3 ch., dépend. jard. Prix à déb. On traite avec 20.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau.

3816. BOULANGERIE-PATISSERIE, boulangerie (sans tournevis), imp. bourg quinzaine S.M. (gare, marché). Bail 14 ans, loyer 2.000 fr. Aff. 5 quint. (30 fait par jour, 300 croissants la semaine), 30.000 fr. granetterie, 12.000 fr. pâtisserie, 4.000 charbons. Boul. s. à m., cuis., bureau, panetière, fournil moderne plein pied, 3 ch., gr. dépend., cheval, voiture. Prix à déb. On traite avec 20.000 FRANCHON, Fontainebleau.

3833. MERCIERIE-BONNETERIE-DE DAMES, jolie ville gr. lg. P.-L.-M. Bail à vol., loyer 1.050 fr. Aff. 105.000 fr., laissez-les, 25.000 fr. par an. Boul., s. à m., cuis., 2 ch. Prix à déb. 38.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau.

3838. CAFE-HOTEL (sans restaurant), tenu 14 ans, face gare imp. Bail à vol. loyer 35.000 fr. par an. S. comptoir, s. billard, autre salle, cuis., s. à m., log., 2 ch. pers., 15 ch. meubl. Prix à déb. On traite avec 90.000 fr. comptant. FRANCHON, Fontainebleau.

3810. COMMERCE de produits étrangers, centre indus. Bail à vol., loyer 1.200 fr. Aff. 300 fr. par jour, faites parties à 18 0/0, partie à 40 0/0. Log. de 3 pièces, cuis., ch. honne, dépend., jard. clos. Prix à déb. 10.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau.

3827. ENTREPRISE DE PEINTURE gr. bourg S. M. Bail 12 ans, loyer 1.500 fr. Aff. 50.000 fr. 12 ouvriers à l'année, laissez-les, net 16.000 fr. par an. Boul., s. à m., cuis., 3 ch., cour, buanderie, magas., gr. atelier, jard. Prix à déb. On traite avec 20.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau.

3836. CHAUSSURES (vente-reparations), centre imp. banlieue Paris. Bail 7 ans, loyer 2.000 fr. Aff. 35.000 fr. (14.000 fr. en travail, laissant net 12.000 fr. par an. Boul., s. à m., cuis., 2 ch., lavoir, sechoir. Prix à déb. 25.000 fr. Facilités. FRANCHON, Fontainebleau.

3778. BOUCHERIE, imp. com. de la Gare, Bail 10 ans, loyer 1.100 fr. Aff. 182.000 fr. (à aug. en faisant charcuterie). Boul., cuis., 5 ch., cour, écurie, étalle, porcherie, parc à moutons, bûcherie, garage, s. à m., cuis., 2 ch. Prix à déb. On traite avec 15.000 FRANCHON, Fontainebleau.

3807. VINS-LIQUEURS, près Paris, quartier en construction, 600 gr. av. Bail à vol. Aff. 80 fr. par jour en progrès const. Boul., cuis., s. à m., 2 ch., cab., log., 3 pièces, s. l'oue 1.100, j. g. dépend. 430 env. A vendre fonds et immeuble. Prix à déb. FRANCHON, Fontainebleau.

3823. CHAUCURIE, gr. ville indus. Bail 11 ans, loyer 1.500 fr. Aff. 650 fr. par jour, bien faites. Boul., s. à m., cuis., laboratoire, 6 ch., cour, dépend. gr. jard. Prix à déb. On traite avec 25.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau.

3814. ALIMENTATION GENERALE, MERCIERIE-PAPERIE, bien située, Belle commerce, banlieue Paris. Bail 11 ans, loyer 1.800 fr. Aff. 250 fr. par jour. Boul., s. à m., cuis., 3 ch., dépend. jard. Prix à déb. On traite avec 20.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau.

3816. BOULANGERIE-PATISSERIE, boulangerie (sans tournevis), imp. bourg quinzaine S.M. (gare, marché). Bail 14 ans, loyer 2.000 fr. Aff. 5 quint. (30 fait par jour, 300 croissants la semaine), 30.000 fr. granetterie, 12.000 fr. pâtisserie, 4.000 charbons. Boul. s. à m., cuis., bureau, panetière, fournil moderne plein pied, 3 ch., gr. dépend., cheval, voiture. Prix à déb. On traite avec 20.000 FRANCHON, Fontainebleau.

3833. MERCIERIE-BONNETERIE-DE DAMES, jolie ville gr. lg. P.-L.-M. Bail à vol., loyer 1.050 fr. Aff. 105.000 fr., laissez-les, 25.000 fr. par an. Boul., s. à m., cuis., 2 ch. Prix à déb. 38.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau.

3838. CAFE-HOTEL (sans restaurant), tenu 14 ans, face gare imp. Bail à vol. loyer 35.000 fr. par an. S. comptoir, s. billard, autre salle, cuis., s. à m., log., 2 ch. pers., 15 ch. meubl. Prix à déb. On traite avec 90.000 fr. comptant. FRANCHON, Fontainebleau.

3810. COMMERCE de produits étrangers, centre indus. Bail à vol., loyer 1.200 fr. Aff. 300 fr. par jour, faites parties à 18 0/0, partie à 40 0/0. Log. de 3 pièces, cuis., ch. honne, dépend., jard. clos. Prix à déb. 10.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau.

3827. ENTREPRISE DE PEINTURE gr. bourg S. M. Bail 12 ans, loyer 1.500 fr. Aff. 50.000 fr. 12 ouvriers à l'année, laissez-les, net 16.000 fr. par an. Boul., s. à m., cuis., 3 ch., cour, buanderie, magas., gr. atelier, jard. Prix à déb. On traite avec 20.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau.

3836. CHAUSSURES (vente-reparations), centre imp. banlieue Paris. Bail 7 ans, loyer 2.000 fr. Aff. 35.000 fr. (14.000 fr. en travail, laissant net 12.000 fr. par an. Boul., s. à m., cuis., 2 ch., lavoir, sechoir. Prix à déb. 25.000 fr. Facilités. FRANCHON, Fontainebleau.

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVRES

Les créanciers de la faillite du sieur JARIAT, entrepreneur, demeurant à Nevers, impasse Leblanc, sont priés de se réunir le mercredi 16 décembre 1925, à 16 heures, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce de Nevers, pour être consultés, tant sur la situation de leur débiteur que sur la nomination du syndic définitif.

Nevers, le 9 décembre 1925.

Le greffier :  
A. BONNET. 32.690

Etudes de

**M<sup>r</sup> CANET et VIRALLY**, notaires à Autun.

Vente sur licitation amiable Aux enchères, sous étrangers admis.

EN UN SEUL LOT

Le vendredi 18 décembre 1925 à deux heures après-midi, à Autun, en l'étude de M<sup>r</sup> Canet, notaire au ministère et celui de M<sup>r</sup> Virally.

Et quantités d'affaires de toutes natures, renseignements gratuits.

sise à Autun, rue des Marbrés, n° 13, à usage d'atelier de serrurerie et de mécanicien, comprenant : bureaux, deux pièces et deux ateliers avec matériel, forge, greniers, pressoirs, écuries et dépendances, le fonds de commerce de mécanicien, serrurier, fontainier et d'électricien, exploité dans ladite maison par MM. Pesquet frères.

Entrée en jouissance de suite. Mises à prix : 35.000 francs.

Pour tous renseignements et visiter, s'adresser sur les lieux à MM. Joseph et Xavier PESQUET, et pour les conditions aux notaires susdésignés ou au cahier des charges. 31.597

Etude de

**M<sup>r</sup> GALLICHER-LAVANNE** notaire à Nevers  
5, rue Gambetta

ERRATUM

Dans l'annonce : vente de fonds épicerie M. Bienfait à M. Gabriel, il faut lire : « Par l'intermédiaire de l'Agence Hôte lière et Immobilière du Centre », 32.059

## EPICERIE FINE

Préf. Belle affaire. Vieille clientèle. Bail à volonté. Imp. matériel. Inst. moderne. Prix 30.000 fr. Gdes facil. Occasion. 3074

S'adresser : Cabinet L. NEREAULT, 11, rue des Arènes, Bourges (Cher). 32.050

A CEDER

CAFE-BAR. Bail renouvelable. Aff. 150 fr. p. jour. Prix 45.000 fr. 32.089

CAFE, bien situé. Bail à volonté. Aff. 200 fr. p. jour. Prix 45.000 fr. à débattre.

EPICERIE-PRIMEURS. Bail 12 ans. Aff. 90.000 fr., partie en buvette. Prix 35.000 fr.

TABAC-BUVETTE. Bail 13 ans. Aff. 250.000 fr., dont 100.000 en buvette, avec 60.000 comptant.

VINS EN GROS. Bail 13 ans. Aff. 4.000 hec. Bénéfices nets 30.000 fr. en. Prix 35.000 fr. Bonne affaire.

Et quantités d'affaires de toutes natures, renseignements gratuits.

S'adresser à M. R. BERNIOT, 17, rue du Primal, Bourges. 32.052

A CEDER

HOTEL-CAFE près gare, 30 chambres, installation moderne, eau, gaz, électricité, chauffage central. Affaire 300.000 fr. par an. Bail à volonté. Tenus des années par le cédant. Traite avec 100.000 fr. compt. S'adresser AGENCE MARTINET, Saint-Amand (Cher).

A CEDER

CAFE-RESTAURANT, ville du Cher. Chiffre d'affaires imp. dont 60.000 fr. en buvette. 70 chambres meublées. Prix demandé : 80.000 fr. Facilités de paiement.

S'adresser AGENCE MARTINET, Saint-Amand (Cher). 31.992

AGENCE GENERALE D. TISSIER

1 bis, av. Théodore-de-Banville Moulins

FONDS A CEDER

ALIMENTATION, marais, primeurs et gibier, gros canton Nièvre, arrêté d'express. Aff. int. Pr. 35.000 fr.

Importante EPICERIE, préf. Centre, une des plus réputées de la ville. Aff. 300.000. Long bail. Pr. 75.000 fr.

CAFE et CHAMBRES MEUBLES. Moulins. 12 ch. excel. Aff. Prix à débattre.

AGENCE IMMOBILIERE ET HOTELIERE DU CENTRE

provisoirement 11, avenue de la Gare, NEVRES  
Téléphone : 255

EPICERIE Nevers avec vastes dépendances pour commerce dépositaire. Prix 10.000

HOTEL plein centre préfecture, avec belle salle de café d'angle, 20 N°, vastes dépendances, garage, écuries, Si du métier vendeur consentirait conditions très avantageuses.

TABAC-BUVETTE CHAMBRES MEUBLES, rue principale, sous-préf. 2000 francs. Prix intéressant. A débattre.

CHOIX IMPORTANT DE FONDS DE TOUTE NATURE  
Tous les fonds proposés sont connus et étudiés par l'Agence.

LA MUTATION

Société anonyme au capital de 4.000.000  
Siège social PARIS, 145, rue du Faubourg-Saint-Denis  
Agence Principale du Centre  
NEVRES, 5, rue La Fayette, Téléph. 545

HOTEL, plein centre préfect., avec salle de café d'angle, 20 N°, vastes dépendances, garage, écuries. Prix très avantageux. Cause double emploi.

4041. — TABAC-BUVETTE, ville industrielle Centre, très bien placé, très gros débit, bail et loyer intéressants. Prix à débattre.

4083. — EPICERIE, canton Nevers, très réputé par son commerce et ses loyers. Long bail, petit loyer. A enlever dans conditions avantageuses.

4082. — COIFFEUR, localité industrielle, très bien situé, Bail 12 ans, loyer 1.200. Occasion. A enlever avec 18.000

4047. — CAFE-HOTEL, face gare, pas de concurrence, gde salle de café, belle salle de restaurant, terrasse, 1<sup>er</sup> imp. portant matériel. Aff. 200.000. Prix intéressant. A débattre.

4051. — CAFE, face usine, centre industriel, lg. bail, loyer insignifiant. Prix très intéressant. Facilités.

4022. — GARAGE-CYCLES, sous-préfecture. Bail à volonté, loyer 800, gros chiffre d'affaires. Ateliers et magasins très vastes. A enlever avec petit capital.

4058. — CAFE, EPICERIE, ET OFFES, proximité église sur grand canal, très gros chiffre d'affaires, important bénéfice. On céderait fonds et immeuble dans conditions très avantageuses.

4059. — CAFE, EPICERIE, COIFFEUR, proximité gare, affaire 160 fr. par jour. Prix intéressant.

TERRAIN A CONSTRUIRE, bien placé, environ 600 mètres avec hangar. Prix à débattre. 32.103

A VENDRE A L'AMIABLE

## FUMISTERIE - CHAUFFAGE CENTRAL

Bon outillage. Vieille maison. Prix 60.000 fr. (à déb.). Facil. On se retire. 2060

S'adresser : Cabinet L. NEREAULT, 11, rue des Arènes, Bourges (Cher).

CAFE-TABAC, s.-préf. Bail à volonté. Prix 35.000 fr. 1983

S'adresser : Cabinet L. NEREAULT, 11, rue des Arènes, Bourges (Cher). 30.909

BAR-COMPTOIR

Préf. Sur passage. Bail 11 ans. Loyer couvert par s/locat. Avec 30.000 fr. compt. 1377

S'adresser : Cabinet L. NEREAULT, 11, rue des Arènes, Bourges (Cher). 32.051

A VENDRE

bon canton Côte-d'Or

HOTEL-CAFE-RESTAURANT. Bail à volonté. Loyer 1.850. Affaire 200.000. Prix : 40.000. A débattre. 1/2 comptant.

S'adresser GUILLEMAULT et EPINAT, 6, rue Berbissey, Dijon. 31.993

CAFE-BILLARD, plein centre, B. 12 ans, à 1.200 fr., rep. à neuf. Loyer 120 fr. p. jour. Prix 35.000 fr. Pressé, cause double emploi.

HOTEL, plein centre grosse ville industrielle, seul dans quartier, 12 n° toujours loués, 3 pièces log., travail intéressant et sans concurrence, grandes dépendances. B. à volonté à 4.500 fr. Aff. 100.000 fr. par mois. Prix 60.000 fr. compt.

HOTEL gros chef-lieu de canton. B. à volonté à 2.500 fr. 7 n° tout confort. Aff. 120.000 fr. par an. 48.000 cpt. Pressé, cause double emploi.

FABRIQUE DE BONNETERIE. 25.000 fr.

VERRETERIE - FAIENCES. 16.000 fr. 18.000 fr. et 20.000 fr.

TABAC-JOURNAUX. 20.000 fr., 25.000 fr., 65.000 fr.

MAGASIN TAILLEUR. 28.000 fr.

CYCLIS 35.000 et 55.000 fr.

VINS EN GROS, camion. 38.000 fr.

SPECIALITES DE CAFES. 65.000 fr.

PRODUITS D'ESPAGNE. 40.000 fr.

EPICERIE EN GROS. 25.000 fr.

Renseignements complémentaires demandés à L. JOIGNEAUX, 7, rue d'Autun, Le Creusot (Saône-et-Loire). 32.086

PORTEFEUILLE D'ASSURANCES

REGION DE CORBIGNY, Lormes et Tannay.

Bureau du journal. 32.082

ADJUDICATIONS A L'EGALE NORMALE D'INSTITUTEURS DE VAZY (Nièvre)

Les adjudications, qui étaient fixées au jeudi 10 décembre 1925, auront lieu le mardi 22 décembre, même heure.

Le Directeur :  
M. TARNIER. 32.083

TABAC-BUVETTE, chambres meublées, rue principale belle s.-préf. gde Hère Paris. Log. bail non révisable. Loyer net. Prix 20.000 fr. Facilités.

AGENCE IMMOBILIERE et HOTELIERE DU CENTRE, Nevers, 11, avenue Gare. Tél. 32.101

A VENDRE

Bonne sous-préfecture Centre, excellent fonds. DROGUERIE. Bail 6 ans renouvelable. Loyer 1.500. Marchandises 40.000. Affaires prospères. Prix 60.000. Facilités de paiement.

S'adresser GUILLEMAULT et EPINAT, 6, rue Berbissey, Dijon. 32.104

3778. BOUCHERIE, imp. com. de la Gare, Bail 10 ans, loyer 1.100 fr. Aff. 182.000 fr. (à aug. en faisant charcuterie). Boul., cuis., 5 ch., cour, écurie, étalle, porcherie, parc à moutons, bûcherie, garage, s. à m., cuis., 2 ch. Prix à déb. On traite avec 15.000 FRANCHON, Fontainebleau.

3807. VINS-LIQUEURS, près Paris, quartier en construction, 600 gr. av. Bail à vol. Aff. 80 fr. par jour en progrès const. Boul., cuis., s. à m., 2 ch., cab., log., 3 pièces, s. l'oue 1.100, j. g. dépend. 430 env. A vendre fonds et immeuble. Prix à déb. FRANCHON, Fontainebleau.

3823. CHAUCURIE, gr. ville indus. Bail 11 ans, loyer 1.500 fr. Aff. 650 fr. par jour, bien faites. Boul., s. à m., cuis., laboratoire, 6 ch., cour, dépend. gr. jard. Prix à déb. On traite avec 25.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau.

3814. ALIMENTATION GENERALE, MERCIERIE-PAPERIE, bien située, Belle commerce, banlieue Paris. Bail 11 ans, loyer 1.800 fr. Aff. 250 fr. par jour. Boul., s. à m., cuis., 3 ch., dépend. jard. Prix à déb. On traite avec 20.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau.

3816. BOULANGERIE-PATISSERIE, boulangerie (sans tournevis), imp. bourg quinzaine S.M. (gare, marché). Bail 14 ans, loyer 2.000 fr. Aff. 5 quint. (30 fait par jour, 300 croissants la semaine), 30.000 fr. granetterie, 12.000 fr. pâtisserie, 4.000 charbons. Boul. s. à m., cuis., bureau, panetière, fournil moderne plein pied, 3 ch., gr. dépend., cheval, voiture. Prix à déb. On traite avec 20.000 FRANCHON, Fontainebleau.

3833. MERCIERIE-BONNETERIE-DE DAMES, jolie ville gr. lg. P.-L.-M. Bail à vol., loyer 1.050 fr. Aff. 105.000 fr., laissez-les, 25.000 fr. par an. Boul., s. à m., cuis., 2 ch. Prix à déb. 38.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau.

3838. CAFE-HOTEL (sans restaurant), tenu 14 ans, face gare imp. Bail à vol. loyer 35.000 fr. par an. S. comptoir, s. billard, autre salle, cuis., s. à m., log., 2 ch. pers., 15 ch. meubl. Prix à déb. On traite avec 90.000 fr. comptant. FRANCHON, Fontainebleau.

3810. COMMERCE de produits étrangers, centre indus. Bail à vol., loyer 1.200 fr. Aff. 300 fr. par jour, faites parties à 18 0/0, partie à 40 0/0. Log. de 3 pièces, cuis., ch. honne, dépend., jard. clos. Prix à déb. 10.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau.

3827. ENTREPRISE DE PEINTURE gr. bourg S. M. Bail 12 ans, loyer 1.500 fr. Aff. 50.000 fr. 12 ouvriers à l'année, laissez-les, net 16.000 fr. par an. Boul., s. à m., cuis., 3 ch., cour, buanderie, magas., gr. atelier, jard. Prix à déb. On traite avec 20.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau.

3836. CHAUSSURES (vente-reparations), centre imp. banlieue Paris. Bail 7 ans, loyer 2.000 fr. Aff. 35.000 fr. (14.000 fr. en travail, laissant net 12.000 fr. par an. Boul., s. à m., cuis., 2 ch., lavoir, sechoir. Prix à déb. 25.000 fr. Facilités. FRANCHON, Fontainebleau.

## Ventes de propriétés

TERRAIN, 4.000 mètres environ, route de Paris, face à l'école. Bureau du journal. 32.100

## Locations

ON OFFRE

DOMAINE DE LA POINTE, commune de Sully-la-Tour (Nièvre), contenant 36 hectares en terres et prés, à affermer à moitié fruits pour entrer en jouissance au 1<sup>er</sup> mai 1926. On ferait au besoin des avances à un fermier solvable.

S'adresser à M<sup>r</sup> PARENT, notaire à Cosne, ou à MM. PARENT, à Vergers, par Sully-la-Tour (Nièvre). 32.068

# LE MAL DE DOS

## et les Troubles Urinaires

Le mal de dos, le rhumatisme, la sciaticque, la goutte, les enflures des chevilles, sont des manifestations douloureuses qui disparaissent parfois avec le plus grand succès si on a soin d'employer les véritables Pilules Foster.

Les Pilules Foster sont également recommandées pour dissiper les troubles urinaires; on doit les prendre lorsque les urines sont troubles, foncées et déposent comme du sable ou de la brique pilée.

Le traitement par les Pilules Foster peut être suivi sans inconvénient aussi longtemps qu'il est nécessaire et sans rien changer à ses occupations habituelles.

Pour vous convaincre de leur efficacité, lisez le témoignage suivant facile à contrôler, sincère et désintéressé.



M. R. JUBAULT  
(d'après photographie)

### LISEZ CE TÉMOIGNAGE!

M. R. Jubault, aux Montils (Loir-et-Cher) nous a récemment envoyé un témoignage très élogieux que nous soumettons à l'appréciation de nos lecteurs.

« Pendant la guerre, par suite de l'humidité, j'avais contracté des douleurs rhumatismales très tenaces et qui me faisaient beaucoup souffrir; mes reins étaient aussi très douloureux et je travaillais difficilement car tout effort un peu pénible augmentait ma douleur.

J'avais aussi des éblouissements, des vertiges et je me sentais toujours mal à l'aise. Je dormais très mal et je ne trouvais aucun remède capable même de me soulager.

Je puis affirmer que les Pilules Foster ont été le seul remède qui m'ait réussi. J'ai suivi le traitement avec confiance et persévérance et j'en ai été bien récompensé.

Je ne puis qu'engager ceux qui souffrent à suivre mon exemple, persuadé que, comme moi ils retrouveront une bonne et heureuse santé. » (Signature légalisée le 7 août 1925.)

## PILULES FOSTER

POUR LES REINS ET LA VESSIE

La boîte : 5,60 — La double boîte : 9,60 — Toutes pharmacies ou franco H. Binac, pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris-17<sup>e</sup>

REFUSER TOUTE IMITATION

On hésite toujours lorsqu'on veut acheter une automobile. On consulte son voisin ou ses amis sur tel ou tel modèle qui parfois finit par vous laisser indécis.

## Un bon conseil

Achetez donc une

# FORD

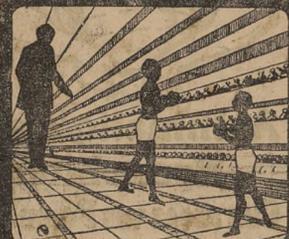
et pour être bien servi et avoir une voiture bien au point et impeccable, adressez-vous au

## MODERN GARAGE

14, rue Saint-Genest, NEVERS, Téléph. : 3.27  
Stock complet de pièces de rechange d'origine

## R. MATHIAS

# CONCOURS DES MILLIARDS



RÉPONSE A DONNER!  
Quel est le plus grand de ces 3 personnages  
Envoyer votre réponse à l'Administration, de OVO-CACAO, 2, rue de Compiègne, Paris (8<sup>e</sup>), qui vous enverra gratuitement:  
1<sup>o</sup> La solution exacte avec l'indication de votre prime.  
2<sup>o</sup> La liste des Prix et Conditions du deuxième Concours définitif doté de 25.000 francs de récompenses.  
3<sup>o</sup> Un délicieux déjeuner à l'OVO-CACAO.  
4<sup>o</sup> L'Almanach amusant du Foyer Pratique avec sa pochette surprise.  
(Joindre 0 fr 50 pour frais d'envoi.)  
NOTA. — Une prime artistique récompensera les 100 premières solutions exactes, les moins favorisées auront droit à un cadeau.

# OVO CACAO

## Avis aux Commerçants et Industriels

Voulez-vous vendre ou acheter une affaire? Etes-vous gênés? Ecrivez-nous. Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements gratuits. Notre proposition est des plus sérieuses; si elle vous intéresse, envoyez par courrier les indications qui permettront un de nos inspecteurs régionaux de vous rendre visite à nos frais, prendre discrètement tous les renseignements nécessaires et échanger nos conditions réciproques. Toutes les affaires dont nous nous occupons sont traitées au comptant et par les soins d'un officier ministériel choisi par le client. Maison des mieux placées pour traiter toute affaire.

## LA RÉALISATION COMMERCIALE

1, Place Boieldieu, PARIS

### SOMMES ACHETEURS

au maximum de leur valeur

## LIVRES ANCIENS & MODERNES

TABLEAUX, GRAVURES

Ecrire avec détails, du 15 au 18 décembre, à PETIT ET CHARRIER, Hôtel Moderne, Autun. On se rend à domicile dans toute localité.

### NEVERS

## GARAGE MONTEL

41 ter Rue de Paris

TÉLÉPHONE 5-52

## LINCOLN - Ford - FORDSON

LA VOITURE UNIVERSELLE

## Agence officielle exclusive

# S.I.M.Y.

Siège et Usine à AUXERRE Rue de Preuilly

Magasins à PARIS (XI<sup>e</sup>) Rue du Chemin-Vert, 95

TOUS TRAVAUX EN FER - FER et BOIS - FER et VERRE

Moules et Outillage pour Clouetiers, Maçons, Plâtriers

ERMETURES et CLOTURES en GÉNÉRAL. Catalogue N gratuit



### CONCOURS

Pour participer à ce concours, il s'agit de compléter la première lettre des prénoms et de nous indiquer ce que vous trouverez en lisant verticalement.

Si votre réponse est exacte, en vous conformant aux conditions de ce concours, vous pourrez recevoir, notre cadeau. Adresser votre réponse aux PRIMES SPHINX, 2, rue Auguste-Vacquerie, PARIS (16<sup>e</sup>).

Joindre enveloppe affranchie à 0 fr. 30 portant votre adresse.

ILVAIN  
IERRE  
HENRI  
SIDORE  
ICOLAS  
AVIER

## A QUOI TIENT LE COURAGE FISCAL!

par Albert GUILLAUME



— « Quand je reçois mes impositions, ça me met dans un état... j'ai peur de m'évanouir... »  
— « Avant d'ouvrir l'enveloppe, mon chéri, tu devrais boire du Dubonnet!... »

### A VENDRE Papier Journal Blanc

POUR ALIMENTATION 2 francs le kilo  
Bureau du journal.

### A VENDRE VIEUX JOURNAUX

0 fr. 75 le kilogramme.  
S'adresser au bureau du journal

Les petits meubles artistiques si appréciés comme cadeaux de nouvel an se trouvent chez

## CHARLET-GAUTIER

3, Rue La Fayette  
NEVERS



ACCORDEONS, VIOLONS, MANDOLINES, PHONOGRAPHES et disques PATHE, et tous instruments de musique, grand choix de méthodes pour apprendre à jouer seul.

Catalogues gratuits : G. BENAZET, fabricant, 5, rue de la Procession, Paris. 30.644

### Les Remèdes du CURE de GY

sont employés avec succès contre les maladies de l'estomac, de l'intestin, du foie, du système nerveux, de la peau et du cuir chevelu; la toux, la coqueluche, les ulcères, plaies variqueuses, les troubles de la formation et du retour d'âge, les vices du sang, la constipation, les hémorrhoides, les rhumatismes, les douleurs et la goutte. Tirer au Laboratoire BARDY, à Gien (Loiret), Dépôt et seule Maison de vente.

Imprimerie de PARIS-LENIRE, à Nevers  
Le Gérant : JORIS DE MAUSSEL.

## Au Fouillis des Dames

19, Rue Ferdinand-Gambon, NEVERS

On trouve un assortiment très important pour

### ÉTRENNES UTILES

Gilets pour dames et fillettes, écharpes, vareuses, manteaux en velours de laine, robes fillettes, costumes garçons, chemises pour hommes, cache-cols, écharpes jersey-sole, bas, chaussettes.

Et un beau choix de SERVIETTES TOILETTE éponge et nid d'abeille, à partir de 3 fr. 50 la douzaine.

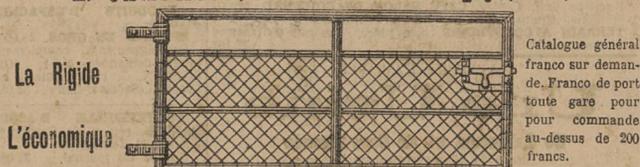
En réclame : COFFRET de 3 POCHETTES BATISTE brodée main, depuis 9 fr. 95.

ENTREE LIBRE

### FABRIQUE DE BARRIÈRES ET CLOTURES

EN TUBES SOUDÉS A L'AUTOGENE Pour châteaux, parc, ferme et prairie  
FABRIQUE DE GRILLAGE SIMPLE TORSION, POUR CLOTURE, TENNIS ET VOLIÈRE

H. CAMPAGNE, Constructeur à Souvigny (Allier)



La Rigide

L'économique

Catalogue général franco sur demande. Franco de port toute gare pour commande au-dessus de 200 francs.

## AU PETIT LOUVRE

56, Rue de Nièvre, NEVERS

Faire un cadeau qui fera toujours plaisir n'est pas chose facile. En vous adressant chez nous, plus d'hésitation, vous y trouverez un choix considérable en

# JOUETS-ETRENNES

Rendez-nous visite. Vous jugerez la modicité de nos prix.  
ENTREE LIBRE - OUVERT DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS, JUSQU'AU 15 JANVIER

### Le retour d'âge

Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du RETOUR D'ÂGE. Les symptômes sont bien connus.

### FEMMES QUI SOUFFREZ

Auriez-vous tout essayé sans résultats - que vous ne devez pas désespérer - vous devez sans tarder faire usage de la

## JOUVENCE DE SŒUR AGNÈS

Prix de la boîte pour un mois, 5 fr. - franco par poste 6 fr. 50

Au dépôt général Th. ARCHIMBAULT, 30, rue du Commerce, Nevers  
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES ET HERBORISTERIES

# LA NATION

Entreprise privée soumise au contrôle de l'Etat  
Gérée par LA GESTION, Société Anonyme au Capital de 2.000.000 (R. C. Seine 162.637)

SIÈGE SOCIAL : 9, Rue de Rome, PARIS

CONTRATS EN COURS : 285.000.000 DE FRANCS

Tirage mensuel du 30 Novembre 1925

NUMÉROS des POLICES de CAPITALISATION SORTIES REMBOURSABLES IMMÉDIATEMENT

1<sup>o</sup> de 2.500 à 25.000 francs : 221.460 A à D, 220.156 B à E, 311.778 A à C, 311.778 D, E, 315.637 A, B, 315.637 D, E, 310.939, A, B, 307.027, 350.289 D, E, 350.289 F, G, 350.289 H, I, 203.356, 211.563, 350.289 C, 311.778 F, 315.637 G, 315.637 H, 221.460 E, 221.460 F, 220.185 C, 220.185 D, 220.185 E, 220.185 F, 220.156 A, 220.156 F.

2<sup>o</sup> à 1.000 francs : 404.318 A, 404.318 B, 404.318 C, 404.318 D, 403.559 A, 403.559 B, 403.559 C, 400.875 B, 220.431, 142.844, 133.298, 124.334, 124.448, 114.785, 114.841, 19.110.

QUELQUES EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS EXTRAITS DE LA LISTE CI-DESSUS

NUMÉROS SORTIS	NOMS ET ADRESSES DES SOUSCRIPTIONNAIRES	SOMMES VERBES	SOMMES TOUCHÉES
220.156 B	BOUYSSOU René, pharmacien, 90, avenue des Termes, Paris (17 <sup>e</sup> )	1.200	10.000
350.289 B	DAUTELOUP M.-L., Aux Laities, Gde. de Blennes Anagny par Gisy-le-Tour (Seine)	285	5.000
350.289 F	LARDREAU M., chez ses parents, Camp. Cnt. de Vill-Latry par Isigny (Norm.)	285	5.000
350.289 H	GRANDJEAN A. P., 87, rue de Valenciennes, Cnt. de Thigny par La Machine (Norm.)	285	5.000
315.637 A	M <sup>lle</sup> HERPIN G., aide de culture, Trainau par Arrou (E.-et-L.)	260	5.000
310.939 A	LEBUFFLE ARMAND, épicer, St-Laurent-de-Cuves (Manche)	640	5.000
211.563	M <sup>lle</sup> CALLET MARCELLE, ch. s. mère, La Route, Favières (S.-et-M.)	800	3.000
315.637 C	FORTIER GASTON, cultv., au Héron par Gisy-le-Tour (S.-Inf.)	130	2.500
220.185 C	M <sup>lle</sup> MARIE BERTHE, cultivateur au Bois-Rouge par Landelles-Aupigny (Ardennes)	300	2.500
220.185 E	GABARD J., marchand de Primeurs, 26, r. Nationale, Cholet (M.-et-L.)	500	2.500
220.185 D	BONNARDEL E., empl. au Moulin Rouge, Bonnard par Basseux (Norm.)	300	2.500
220.156 K	BAUDARD L., agric., Auberville-la-Renault, p. Goderville (S.-Inf.)	300	2.500
220.156 F	M <sup>lle</sup> LEROY G., ch. s. parents, La Baillie, Neuilly-Guyon par St-Sime (Oise)	300	2.500
404.318 B	M <sup>lle</sup> Vve BEHIER A., s. p. rue de la Bouillie St-Romain de Colbas (S.-Inf.)	24	1.000
404.318 C	DUBUS HENRI, restaurateur à la Haute-Division, Rennes (I.-et-V.)	24	1.000
404.318 D	NOIREAUX JEAN, ch. s. parents, place de la Manufacture, Sèvres (S.-et-O.)	24	1.000
142.844	PIROME J., empl. de ch. de l'az, hameau des Maisons Blanches, Gémunville (S.-Inf.)	330	1.000

Les tirages ont lieu publiquement au Siège, au moyen de rouls Fichet, le dernier jour de chaque mois, à raison d'un tirage au moins sur 225 et par an.

Le prochain tirage aura lieu le 31 Décembre 1925

Pour tous renseignements s'adresser : SIÈGE SOCIAL, 9, rue de Rome, PARIS ou à M. BAUDENON, Inspecteur Régional, à SI-PIERRE-le-MOUTIER.

On demande Inspecteurs et Agents munis de sérieuses références

## Soldes Avant Inventaire

Du 12 au 19 Décembre

# Au Printemps

1, Place du Lycée, NEVERS

Modèles légèrement défraîchis

# Rabais de 50 à 80 %

Occasions Uniques



## Il n'est plus permis de tousser

Les Toux de toute nature, les Rhumes, Gripes, Bronchites, Enrouement, Laryngite, Catarrhe, Asthme, Emphysème, Tuberculose

sont guéris par les

## PILULES BERNAMONT

contre la toux

Sous un petit volume, c'est le remède facile à prendre, d'une efficacité souveraine dans toutes les maladies des voies respiratoires.

Rapidement

elles soulagent, guérissent, fortifient

La Boîte 5 fr. 50, franco 6 francs.

Dépôt général : BERNAMONT, Pharmacien, 87, Rue du Commerce, NEVERS



## AUX DEUX CLOCHERS

Ses colons supérieurs pour reprendre

A exiger partout

Gros: Gabriel CHAYEUX, La Charité (NIEVRE) Tél. 23